



SM le Roi félicite les Présidents chinois et chypriote à l'occasion de la fête nationale de leurs pays

Page 7

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 10623

Jeu 2 Octobre 2025

• Communiqué anodin d'une majorité dépassée par les événements

*La tension est plus que palpable entre un gouvernement engagé dans des choix néolibéraux et une jeunesse en quête de redistribution et de justice sociale*

• Majorité gouvernementale vous dites?

*C'est la réalité qui vous répond*

• Voilà où mène un hégémonisme têt



• La Génération Z face au libéralisme sauvage

• Non à l'excès de zèle des uns et au vandalisme des autres

Pages 2-3-4-5-6

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
+٠٢١+ +٠١٢٠٦+ ١٤٧٠٨٨١ ٤٣٨٨٠١١

3  
المؤتمر الإقليمي  
الثالث  
للفقيه بن صالح

برنامج:  
الاستاذ ادريس لشكر  
الكتاب الاول  
للاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية

تحت شعار:  
"عازمون على النضال  
من أجل تنمية عادلة ومنصفة للإقليم"

الخميس 2 أكتوبر 2025 الساعة الخامسة مساء  
فضاء دعاء الفرح - جماعة أولاد زمام

Driss Lachguar préside le  
3<sup>ème</sup> Congrès provincial  
USFP/Fkih Bensaleh

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera les travaux du 3<sup>ème</sup> Congrès provincial USFP/Fkih Bensaleh, placé sous le thème «Déterminés dans la lutte pour le développement juste et équitable de la province».

Ce Congrès aura lieu ce jeudi à partir de 17 heures à l'espace Douaa Al Farah à la commune Ouled Zeram.

*Majorité gouvernementale vous dites ?*

# C'est la réalité qui vous répond

**Actualité**



**L**e 30 septembre 2025, la majorité gouvernementale a publié un communiqué au terme d'une réunion de ses leaders et porte-paroles. Le texte, rédigé dans un langage policé, s'est voulu rassurant : invocation des orientations Royales, engagement en faveur de la jeunesse, promesses de réforme et rappel du projet d'Etat social. Mais derrière cette façade, les faits contredisent les mots. Le Maroc vit aujourd'hui une crise de confiance profonde, alimentée par la colère sociale, le désarroi de la jeunesse et l'aggravation des inégalités. Confronter le discours officiel à la réalité du terrain, c'est dévoiler un fossé inquiétant entre les déclarations et les réalités.

## **Vous dites que vous « tenez compte des orientations Royales »**

Le communiqué affirme s'inscrire dans le sillage des Hautes orientations Royales, or la réalité démontre le contraire. Plus de 60% des communes rurales restent exclues de tout programme structurant (rapport CESE 2024). Les inégalités territoriales ne cessent de se creuser : le revenu moyen par habitant dans les régions centrales est presque deux fois supérieur à celui des provinces du nord et du sud. Le temps que l'investissement public est censé corriger ces déséquilibres, ce dernier a reculé de 12% entre 2022 et 2024. Peut-on parler d'application fidèle des discours Royaux quand tant de territoires sont abandonnés à leur sort ?

## **Vous dites que vous « interagissez avec la jeunesse »**

Officiellement, le gouvernement affirme écouter et comprendre les revendications des jeunes. Mais sur le terrain, les

mobilisations pacifiques de septembre 2025 dans les grandes villes du Maroc n'ont trouvé aucun canal de dialogue. Au contraire, plusieurs voix critiques ont été opprimées pour leurs protestations dans les réseaux sociaux. Le fossé est criant : 72% des jeunes urbains déclarent n'avoir aucune confiance dans les institutions politiques (HCP, 2025). Dans un pays où près de 40% d'entre eux sont sans emploi, l'absence de réponses concrètes alimente un sentiment d'abandon et d'exclusion. Où est donc le terrain pour le dialogue et le changement ?

## **Vous dites que vous « réformez le système de santé »**

Le secteur médical est la parfaite incarnation de la discordance entre discours et réalité. Le Maroc ne compte aujourd'hui que 1,7 médecin pour 1.000 habitants, loin de la norme de 4,5 fixée par l'OMS. Le déficit s'élève à 12.000 infirmiers et techniciens, tandis que 45% des postes ouverts restent vacants dans certaines régions. Les hôpitaux publics sont saturés, les urgences débordées, et seulement 35% des citoyens se disent satisfaits du service public de santé (baromètre politique, juillet 2025). Quant aux Groupements Sanitaires Territoriaux, présentés comme la grande réforme, ils apparaissent comme une coquille vide : sans ressources humaines, sans équipements, sans logistique. Est-ce cela, réformer et territorialiser ?

## **Vous dites que vous « valorisez les initiatives parlementaires »**

La motion de censure déposée récemment a été balayée comme une manœuvre politicienne. Plutôt que de saisir cette opportunité pour rendre des comptes, le gouvernement s'est contenté d'un discours

défensif, sans transparence ni autocritique. Aucune reddition claire n'a été présentée : ni sur les réalisations, ni sur les échecs, ni sur les retards d'implémentation. Peut-on prétendre valoriser le rôle du Parlement tout en refusant le contrôle démocratique qu'il incarne ?

## **Vous dites que vous « construisez l'Etat social »**

L'Etat social reste l'un des slogans les plus répétés, mais aussi les plus creux. Le chômage des jeunes urbains tend vers 40%, tandis que le taux de chômage global dépasse les 13% (HCP, 2025). Plus d'1,5 million de Marocains demeurent sans couverture médicale malgré les promesses de généralisation avant fin 2024. Le taux de l'inflation alimentaire est de 6,8% selon Bank Al-Maghrib, ce qui réduit à néant le pouvoir d'achat de milliers de familles. Le logement social est à l'arrêt : à peine 10.000 unités livrées en 2024 contre 45.000 en 2016. Quant à la crise hydrique, elle devient alarmante : en 2025, le déficit en eau a dépassé 1,2 milliard de m<sup>3</sup>. Comment parler d'Etat social quand l'accès aux droits les plus élémentaires tels que le travail, le logement, l'eau et les services de santé reste hors de portée pour une large sphère de la population ?

## **Conclusion : Un discours utilisé face à une réalité implacable**

Où, la majorité peut multiplier les communiqués, user d'un langage policé et répéter des promesses. Mais les jeunes et les moins jeunes ne s'en contentent plus. Vous dites que vous réalisez, la réalité dit que vous êtes en retard. Vous dites que vous écoutez, la réalité dit que vous excluez. Vous dites que vous réformez, la réalité dit que vous

déformez les faits. Vous dites que vous présentez le peuple, la réalité dit que le peuple se détourne de vous.

Depuis 2021 vos promesses étaient de réformer la santé et l'éducation, autonomiser la jeunesse, relever les défis de l'eau et du logement. Mais ces engagements n'ont laissé aucune trace tangible. La question est désormais claire : ces promesses peuvent-elles encore calmer une colère sociale nourrie par la désillusion, ou bien le peuple continuera-t-il à réclamer, par sa voix et sa détermination, un véritable changement, du communiqué aux actes, de la tribune au terrain, du langage officiel à la vie quotidienne ?

La réalité, elle, ne se négocie pas. La jeunesse d'aujourd'hui ne pardonne plus les rendez-vous manqués ni les promesses recyclées. Quand la confiance s'effondre, aucun communiqué, aussi bien rédigé soit-il, ne peut la restaurer. D'autant que ce texte, qui reprend les mêmes arguments éculés que le gouvernement ne cesse de répéter, n'apporte aucune réponse nouvelle aux attentes des jeunes. Il ne fait que prolonger l'impression de décalage déjà perçue lors de la récente intervention télévisée du chef du gouvernement, où les déclarations convenues ont remplacé les engagements concrets.

**Par Mohamed Assouali**

*Secrétaire provincial de l'USFP à Tétouan*



# Communiqué anodin d'une majorité dépassée par les événements

*La tension est plus que palpable entre un gouvernement engagé dans des choix néolibéraux et une jeunesse en quête de redistribution et de justice sociale*



« **L**e gouvernement affirme son engagement à appliquer les orientations Royales, notamment via la loi de Finances 2026, pour réduire les inégalités sociales et territoriales ». Il se dit « à l'écoute des revendications de la jeunesse et privilégie le dialogue comme unique voie de réponse, tout en mettant en avant les réformes déjà engagées dans le secteur de la santé. Ouvert aux initiatives parlementaires et sociétales, il réaffirme son programme centré sur la protection sociale, la réforme de la santé et de l'éducation, la promotion de l'investissement et de l'emploi, ainsi que des actions en matière de logement, jeunesse, eau et justice, afin de consolider le contrat social ». C'est ce qui ressort de la réunion de la présidence de la majorité gouvernementale tenue mardi dernier et consacrée à la discussion des nouveautés liées à la rentrée politique ainsi qu'à la conjoncture politique, économique et sociale de notre pays.

## Pacification

Pour Mohamed Chaoui, chercheur en sciences politiques et spécialiste des politiques publiques, « le texte émanant de la majorité gouvernementale doit être lu moins comme une déclaration neutre que comme une réponse politique aux tensions sociales et aux mobilisations populaires qui se sont multipliées dans les rues marocaines ». Selon lui, il s'agit d'un texte qui fonctionne comme un discours de pacification, qui reconnaît les

contestations sans leur accorder une véritable traduction politique. « Il illustre la tension entre un gouvernement engagé dans des choix néolibéraux et une jeunesse en quête de redistribution et de justice sociale. Plus qu'un programme de réforme, il s'agit d'un outil de gestion de crise symbolique, destiné à contenir la colère de la rue tout en maintenant le cap des politiques économiques choisies ».

## Dédouanement

A ce propos, notre interlocuteur soutient que « le recours insistant du communiqué aux orientations Royales place la majorité dans une posture de légitimation verticale : elle ancre son action dans la continuité du discours du Trône pour tenter de désamorcer la contestation ». « Cette stratégie révèle une dépendance structurelle vis-à-vis du référentiel monarchique, dans un moment où la rue met en cause directement la capacité du gouvernement à répondre aux besoins sociaux urgents », explique-t-il. Et de préciser : « Par ailleurs, l'accent mis sur le dialogue et la compréhension des revendications traduit une volonté d'apaiser les tensions sans concéder un véritable changement de cap. L'exemple du passage relatif à la réforme du système de santé illustre bien la dialectique entre attentes sociales pressantes et temporalité longue des politiques publiques. Le gouvernement se dédouane en insistant sur les "problèmes structurels hérités" et sur l'impossibilité d'obtenir des résultats immé-

diats. C'est une manière de repousser la responsabilité des défaillances actuelles sur le passé, tout en affirmant sa volonté réformatrice ».

## Relégitimation

La réaffirmation de l'"Etat social" pose également problème pour le chercheur Mohamed Chaoui qui avance que cette réaffirmation apparaît comme une tentative de reconquête du récit politique. « Face à des choix économiques qui accentuent les inégalités (réformes fiscales, réduction de certaines subventions, privatisations indirectes), le gouvernement cherche à se re-légitimer en invoquant la protection sociale et les grands chantiers Royaux, mais sans détailler des mesures concrètes répondant directement aux protestations populaires ».

## Dynamiques

Face à cette réponse du gouvernement, qu'en est-il de l'avenir du mouvement de protestation des jeunes ? Pour Mohamed Chaoui, le mouvement de contestation des jeunes se situe à la croisée de plusieurs dynamiques. Il y a d'abord la fragilité organisationnelle. « Comme dans d'autres mobilisations au Maroc (20 février 2011, hirak du Rif, mouvements des enseignants), les protestations peuvent pâtir d'un manque de structuration, de leadership unifié et d'ancrage institutionnel, ce qui rend leur pérennité incertaine ». Ensuite, une réponse institutionnelle limitée. « Si le gouver-

nement persiste dans une logique de temporisation, les mobilisations risquent de se transformer en cycles récurrents de protestations. Le risque d'un élargissement du mouvement existe, surtout si d'autres catégories sociales (enseignants, professions de santé, fonctionnaires) s'y agrègent. D'autant que les revendications de cette jeunesse touchent aux besoins essentiels (emploi, logement, santé, éducation), ce qui leur confère un écho durable dans la société, surtout dans un contexte où les inégalités se creusent ».

## Recomposition

Notre interlocuteur pense qu'il y a un autre scénario probable. « Sans changement de cap ou concessions sociales tangibles, le mouvement pourrait ne pas se dissiper totalement mais se recomposer sous différentes formes (mobilisations locales, initiatives en ligne, nouvelles coalitions sociales). Le danger pour le gouvernement n'est pas seulement l'intensité d'une grande marche, mais l'érosion progressive de sa légitimité politique », a-t-il noté. Et de conclure : « Les marges du gouvernement sont essentiellement discursives et symboliques, et non structurelles, car son cap néolibéral est verrouillé. Quant au mouvement de jeunesse, son avenir dépendra de sa capacité à dépasser la spontanéité pour se structurer, mais les causes profondes (inégalités sociales, chômage, accès aux droits) laissent penser qu'il ne disparaîtra pas, même s'il prend des formes fluctuantes ».

Hassan Bentaleb

# Voilà où mène un hégémonisme têtu



Les récentes mobilisations et revendications des jeunes Marocains ont mis en évidence une vérité patente : ce qui s'est passé est le triste fruit de l'hégémonisme gouvernemental que l'USFP n'a cessé de dénoncer depuis l'entrée en fonction de ce gouvernement en 2022.

Il est à rappeler que ces jeunes, incarnés notamment par GenZ 212, ont crié leur ras-le-bol et appelé le gouvernement à mettre en place des réformes sociales essentielles, notamment en matière d'éducation, de santé publique, et de justice sociale.

Enivré par sa majorité numérique, le gouvernement a fait fi de l'un des principes fondamentaux de la démocratie en marginalisant l'opposition parlementaire qui, comme dans les démocraties qui se respectent, est le porte-voix des catégories sociales marginalisées en exprimant, entre autres, les doléances, les attentes et les revendications sociales légitimes de la jeunesse marocaine.

Cette posture a accentué la crise politique et renforcé le sentiment de méfiance au sein d'une partie importante des citoyens, qui perçoivent l'institution législative comme une chambre d'enregistrement au service exclusif de la majorité gouvernementale.

Le constat est fort clair : l'opposition parlementaire se retrouve régulièrement exclue des débats essentiels et des mécanismes de contrôle. En témoignent le refus récurrent du gouvernement de constituer des commissions parlementaires indépendantes, l'absence fréquente des ministres lors des séances de questions, et le rejet quasi systématique des propositions de loi émanant de l'opposition. Ces pratiques, qui sont en porte-à-faux avec les dispositions de la Constitution de 2011, restreignent sévèrement la capacité de l'opposition à jouer pleinement son rôle constitutionnel de contre-pouvoir, condition sine qua non dans le

fonctionnement de tout régime démocratique.

Si la majorité numérique confère au gouvernement une capacité à légiférer rapidement, cela conduit paradoxalement à fragiliser la démocratie marocaine en évinçant l'opposition d'un rôle essentiel, celui de mener un contrôle critique et constructif du pouvoir exécutif et de remplir le rôle de médiation politique entre la société et le gouvernement.

En étouffant la voix de l'opposition parlementaire et en s'appuyant abusivement sur sa majorité numérique, le gouvernement tripartite a commis une faute majeure en rompant le rôle essentiel de médiation que joue traditionnellement l'opposition politique.

Pis encore, le gouvernement au lieu d'assumer ces responsabilités constitutionnelles et s'adresser directement aux manifestants via les médias, s'est contenté de rendre public un communiqué mesquin qui est perçu par les observateurs comme insuffisant pour faire face à l'ampleur et à l'importance des revendications sociales exprimées.

Pour cette raison, les événements de ces derniers jours rendent nécessaire une réévaluation urgente de ces pratiques afin de rétablir un équilibre institutionnel vital pour la crédibilité et la stabilité du système démocratique marocain.

Mourad Tabet

## Arrestation de 24 personnes en flagrant délit d'entrave à la circulation au niveau de l'autoroute urbaine de Casablanca

Vingt-quatre personnes ont été interpellées en flagrant délit d'entrave à la circulation au niveau de l'autoroute urbaine de Casablanca, a annoncé, mardi, le premier substitut du procureur général du Roi près la Cour d'appel de Casablanca, Abdellatif Saadi.

Dans une déclaration à la MAP, M. Saadi a indiqué que, suite aux sit-in de protestation non autorisés par les autorités compétentes qu'a connus Casablanca, le 28 septembre 2025, plusieurs personnes, dont certaines cagoulées, ont entravé la circulation au niveau de l'autoroute urbaine de Casablanca, ce qui a entraîné l'arrêt total de la circulation, causé des préjudices aux usagers de la route et entravé la liberté de déplacement.

Ces personnes ont été arrêtées en flagrant délit de commission des actes précités, a-t-il précisé, ajoutant que les individus majeurs ont été placés en garde à vue, alors que les mineurs ont été soumis à la procédure de retenue, pour les besoins de l'enquête, et ce, dans le plein respect des dispositions légales.

En dépit de l'intervention des forces de l'ordre pour inciter ces personnes et les mettre en garde afin de libérer la voie, celles-ci n'ont pas obtempéré et ont persisté dans leurs actes, ce qui a nécessité l'intervention des éléments de la police judiciaire compétente, qui a établi des procès-verbaux de constatation, a expliqué le premier substitut du procureur général du Roi près la Cour d'appel de Casablanca.

Ces actes objet de l'enquête, à savoir l'entrave et l'obstruction à la circulation, n'ont rien à voir avec les formes de protestation pacifique, mais constituent des actes incriminés et sanctionnés par la loi, a-t-il indiqué.

Une fois l'enquête achevée, les suspects ont été déférés devant ce parquet, assistés de leur défense, a-t-il poursuivi, ajoutant que le parquet a décidé de soumettre une requête pour ouvrir une instruction avec les personnes majeures, qui sont au nombre de 18, pour leur implication présumée dans la commission de crimes d'entrave à la circulation de véhicules en vue de bloquer le trafic et de consommation de drogue pour certaines d'entre elles, tout en demandant de les placer en prison.

Pour les mineurs, au nombre de 6, ils ont été déférés devant le conseiller en charge des mineurs, a fait savoir M. Saadi.

Il est de conclure que le parquet, tout en étant soucieux de veiller sur l'exercice des libertés dans le cadre des dispositions légales, s'emploie également à faire face avec fermeté à toute violation de la loi et atteinte aux libertés et droits des citoyens.

## Région de l'Oriental : Démenti du décès d'un jeune homme lors d'affrontements avec les forces de l'ordre

Des sources informées de la wilaya de la région de l'Oriental ont démenti les informations sur la mort de l'un des participants à la protestation organisée mardi soir 30 septembre 2025, après avoir été heurté par un des véhicules des forces de l'ordre.

Les mêmes sources précisent que la personne concernée a contracté des blessures de divers degrés, notamment au niveau de ses membres inférieurs, ajoutant qu'elle est actuellement sous suivi médical et que son état est stable.

Le pronostic vital de l'intéressé n'est pas engagé, conclut-on.

# La Génération Z face au libéralisme sauvage



Les rues de nombreuses villes marocaines vibrent, depuis plusieurs jours, au rythme des manifestations menées par la Génération Z, à la suite d'appels diffusés sur les réseaux sociaux. Ces jeunes font preuve d'un civisme remarquable. Pacifiques, responsables et profondément attachés à leur pays, ils réclament une chose simple mais essentielle — que les politiques publiques répondent enfin aux aspirations du peuple. Hélas, cette mobilisation citoyenne a été entachée par des vidéos montrant des interventions injustifiées des forces de l'ordre. Ces images choquantes ternissent l'image d'un pays qui se veut à l'écoute de ses citoyens et sèment le désarroi au sein de la population.

L'entrée en scène de la jeunesse dans l'espace public révèle un malaise profond, nourri par un chômage endémique, une inflation écrasante et l'effondrement des services publics. En effet au cœur de cette crise, deux secteurs régaliens concentrent toutes les frustrations : l'enseignement et la santé. L'école publique, sous-financée et délaissée, n'est plus qu'un refuge pour les familles modestes, incapable de rivaliser avec un secteur privé réservé, de facto, aux plus aisés. Quant aux hôpitaux publics, lorsqu'ils existent, ils ne sont souvent que des coquilles vides : manque de personnel, pénurie de médicaments, absence d'équipements de base... Les citoyens se retrouvent contraints de recourir au privé, creusant encore davantage les inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux.

Cette situation n'est pas une dérive ponctuelle. Elle résulte de choix politiques assumés depuis plus d'une décennie, qu'ils aient été portés par le Parti de la Justice et du Développement (PJD) ou par le Rassemblement National des Indépendants

(RNI). Derrière des discours différents — religieux pour le premier, technocratique et patronal pour le second — se cache une même logique : un libéralisme de droite, qui réduit l'Etat à un simple arbitre et abandonne au marché les secteurs vitaux de la vie nationale.

Sous les gouvernements Benkirane et El Othmani, le PJD a imposé des politiques d'austérité : réduction des dépenses publiques, encouragement du privé, généralisation des partenariats public-privé. Cette logique a été non seulement poursuivie, mais amplifiée par le gouvernement Akhannouch, jusqu'à faire du secteur privé un prédateur à tous les étages. Le développement fulgurant des cliniques privées, comme celles du groupe Akdital, symbolise effroyablement cette

mainmise de l'argent sur la santé publique.

Plus préoccupant encore, les grandes politiques sociales lancées sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI ont, dans bien des cas, été dévoyées. Loin de renforcer la cohésion nationale, elles ont été accaparées par une bourgeoisie avide de rentes et de marchés publics. Le développement, censé être inclusif, s'est transformé en instrument de prédation économique et politique.

Le Maroc investit massivement dans les stades, les routes, les lignes à grande vitesse... Mais ces projets, destinés à renforcer l'image internationale du pays, ne peuvent masquer la détresse de millions de citoyens. On ne nourrit pas un peuple avec des infrastructures spectaculaires. Tandis qu'on inaugure des chantiers prestigieux, des millions de citoyens attendent encore une école digne, un hôpital fonctionnel ou un emploi stable. Le résultat est sans appel : chômage massif, notamment chez les jeunes diplômés ; inflation asphyxiante ; paupérisation croissante des classes populaires.

Les manifestations de la Génération Z ne sont donc pas une simple flambée de contestation. Elles résonnent comme un cri venu des périphéries longtemps négligées, ces régions reléguées, parfois qualifiées d'« inutiles », qui, aujourd'hui, se font entendre jusque dans les grandes villes et les plaines atlantiques. Elles constituent un signal d'alarme lancé par une société qui se sent trahie par des gouvernements libéraux incapables de protéger le bien commun ou de concrétiser les ambitions Royales. En sacrifiant les services publics sur l'autel du marché, le PJD comme le RNI ont fragilisé les fondements du contrat social. Et la colère monte des périphéries aux grandes villes.

Le Maroc ne manque ni de projets ni

d'ambition. Mais un développement qui ne profite qu'à une minorité est voué à l'échec. Les routes, les stades et les zones industrielles ne prennent leur sens que si, dans le même temps, chaque citoyen peut offrir à ses enfants une éducation de qualité, accéder à des soins dignes et espérer un avenir à la hauteur de sa dignité. Sinon, ce développement reste une façade — brillante peut-être, mais vide.

Il est temps que les partis politiques prennent la mesure du changement profond à l'œuvre dans la société marocaine. L'ère des promesses creuses et des voix achetées à coups de billets de 200 dirhams est révolue. Le citoyen marocain est désormais lucide, informé et conscient de ses droits. Il connaît les potentialités de son pays et les défis du monde.

La conclusion la plus juste à cette exigence de renouveau reste celle formulée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste : « Nous nous trouvons à une nouvelle étape de notre action publique : il n'y a pas de différence entre le responsable et le citoyen en termes de droits et d'obligations liés à la citoyenneté, et il n'y a pas lieu de se dérober à ses responsabilités ou de jouir de l'impunité. »

Le message est clair : aux responsables d'agir... ou de partir !

Par Mohamed Lmoubariki



“  
L'entrée en scène de la jeunesse dans l'espace public révèle un malaise profond, nourri par un chômage endémique, une inflation écrasante et l'effondrement des services publics

# Non à toute violence

*Non à l'excès de zèle des uns et au vandalisme des autres*



À u Maroc, la nuit du 30 septembre au 1er octobre restera marquée par des scènes de chaos dans plusieurs villes, de Temara à Skhirat, d'Inezgane à Ait Amira jusqu'à Oujda. Jets de pierres, véhicules incendiés, commerces vandalisés, intrusion dans des agences bancaires, pillage de supermarchés : l'opinion publique a découvert avec stupeur des images de violence inédite. Pourtant, réduire ce mouvement de protestation à ces débordements serait une grave erreur.

Car la vérité est ailleurs : ces actes de destruction ne sont pas ceux de la jeunesse GenZ, initiatrice des mobilisations. Depuis le premier jour, ces jeunes Marocains n'ont cessé de répéter, dans leurs communiqués et sur le terrain, leur engagement en faveur d'une contestation pacifique. Leur combat est clair et légitime : défendre le droit à la santé, à l'éducation et à une vie digne. Les trois premiers jours de mobilisation l'ont d'ailleurs prouvé : partout, les cortèges se sont déroulés dans le calme, avec des slogans pour la justice sociale et le respect de la dignité citoyenne.

C'est précisément ce contraste qui frappe. Comment un mouvement marqué par la discipline et la volonté de dialogue a-t-il pu basculer, en une nuit, dans une spirale de violence ? La réponse, de plus en plus évidente, tient dans l'intervention d'acteurs extérieurs. Dans l'ombre de la contestation, des casseurs se sont greffés sur les foules, provoquant les forces de l'ordre, attaquant des biens publics et pri-

vés, et détournant l'attention médiatique du cœur des revendications. Tout laisse à penser que ces violences ont été instrumentalisées pour salir le mouvement, le réduire à un simple problème sécuritaire, et le couper de la sympathie populaire qu'il avait su susciter.

Face à cela, le mouvement GenZ a réagi avec clarté. Dans un communiqué largement diffusé sur ses réseaux, il a condamné sans ambiguïté les destructions, renouvelé son appel au calme et exhorté les jeunes à préserver le caractère pacifique

des manifestations. On y lit cette volonté de distinguer le vrai combat – celui des droits sociaux et de la dignité – des agissements irresponsables qui ne font qu'affaiblir la cause.

La réalité, trop souvent passée sous silence, est que les débordements n'ont éclaté qu'après trois jours de protestations pacifiques. Durant cette période d'une sérénité exemplaire, les manifestants ont pourtant été accueillis par une force brutale, des charges indiscriminées et des arrestations massives, brisant l'esprit de dialogue que la jeunesse avait voulu instaurer. Dans plusieurs villes, des témoins racontent comment les forces de l'ordre ont chargé des rassemblements pacifiques, frappé indistinctement manifestants et passants, embarqué des dizaines de jeunes dont le seul tort était de brandir une pancarte ou de scander un slogan. Des vidéos circulent massivement sur les réseaux sociaux, montrant des véhicules de police fonçant dans des foules de manifestants. Ces images, insoutenables, témoignent d'une brutalité inacceptable qui dépasse le simple cadre du maintien de l'ordre et s'apparente à un véritable crime contre des citoyens désarmés, venus exprimer pacifiquement leurs revendications. Ce choix de la répression aveugle ne fait qu'aggraver la colère et miner encore davantage la confiance d'une jeunesse déjà éprouvée par le chômage, les inégalités et le sentiment d'abandon.

Ce qui se joue dans les rues du Maroc dépasse donc la simple question de l'ordre

public. Il s'agit d'une bataille de récits. D'un côté, une jeunesse qui réclame à juste titre des droits fondamentaux, et qui s'exprime avec civisme malgré les provocations. De l'autre, des acteurs qui cherchent à dévoyer ce mouvement en l'associant à la violence, afin de le discréditer.

La leçon à retenir est simple : les jeunes de la GenZ ne sont pas des casseurs. Ils sont des citoyens qui revendiquent la justice sociale. Les incendies de voitures et les vitrines brisées ne reflètent pas leur combat, mais les manœuvres d'une minorité sans légitimité. Refuser cette confusion, c'est préserver la vérité, mais aussi reconnaître à cette génération le droit de protester sans être assimilée aux violences qu'elle rejette.

Le Maroc est aujourd'hui face à un choix. Soit écouter les revendications de cette jeunesse et engager un dialogue responsable, soit continuer à amalgamer un mouvement pacifique à des débordements isolés, au risque d'étouffer encore davantage une colère légitime. Une chose est sûre : la voix de la GenZ, claire, lucide et déterminée, ne pourra être réduite au bruit des vitrines brisées.

Car au bout du compte, les véritables fauteurs de troubles ne sont pas ceux qui crient pour plus de justice sociale, mais ceux qui, par indifférence ou arrogance, refusent d'entendre l'appel pressant d'une génération qui ne demande qu'à vivre dignement dans son pays.

Mehdi Ouassat



*Tout laisse à penser que ces violences ont été instrumentalisées pour salir le mouvement, le réduire à un simple problème sécuritaire, et le couper de la sympathie populaire qu'il avait su susciter*

# SM le Roi félicite les Présidents chinois et chypriote à l'occasion de la fête nationale de leurs pays



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, SM le Roi exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Xi Jinping et Ses sincères vœux de progrès et de prospérité au peuple chinois sous sa sage conduite.

En cette heureuse occasion, le Souverain fait part de Sa fierté des relations spéciales unissant le Maroc et la Chine, qui s'étendent sur près de sept décennies d'amitié et de coopération constructive, et qui ont pu être élevées au rang de partenariat stratégique grâce à la détermination des deux Chefs d'Etat.

Sa Majesté le Roi souligne, par là-même, Sa volonté de poursuivre l'action commune en vue de renforcer ces relations anciennes et mobiliser tous les moyens et les ressources afin de développer le partenariat fructueux entre le Maroc et la Chine, pour le bien-être des deux peuples amis.

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au président de la République de Chypre, Nikos Christodoulides, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux de santé et de bonheur au Président Christodoulides, et de davantage de progrès et de prospérité au peuple chypriote.

Sa Majesté le Roi saisit cette occasion pour exprimer Sa satisfaction des bonnes relations unissant les deux pays, soulignant Sa détermination à les renforcer et les hisser à des niveaux supérieurs, dans l'intérêt des deux peuples amis.

*En exécution des Hautes Instructions Royales*

## La DGSSI participe à Riyad à la 2<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres arabes de cybersécurité

En exécution des Hautes Instructions Royales, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) relevant de l'Administration de la Défense nationale a pris part, mardi à Riyad, aux travaux de la zème session du Conseil des ministres arabes de cybersécurité, avec une délégation présidée par le Directeur général de la DGSSI.

Lors de cette session, le Conseil a examiné dans le cadre de son ordre du jour nombre de questions et thématiques liées à la coopération arabe dans le domaine de la cybersécurité avec à leur tête l'approbation du projet de la

stratégie arabe de cybersécurité et l'adoption de l'adhésion du Conseil des ministres arabes de cybersécurité à la Convention des Nations unies contre la cybercriminalité, indique un communiqué de l'Administration de la Défense nationale.

Le Conseil a également approuvé son adhésion aux plus importantes instances et organisations internationales, et examiné une série de documents de travail présentés par les pays membres de la Ligue des États arabes.

Le Directeur général de la DGSSI qui intervenait lors de ce Conseil, a exprimé les sincères remerciements au Royaume d'Arabie

Saoudite frère pour avoir abrité cette session, saluant les efforts consentis par le Secrétariat général du Conseil pour faciliter les travaux de cette réunion.

Évoquant le bilan du Conseil, le Directeur général de la DGSSI a affirmé que la première réunion, tenue l'année dernière, a jeté les bases d'un processus arabe commun dans le domaine de la cybersécurité, couronné par le lancement d'une série d'initiatives, dont l'élaboration du cadre stratégique arabe de cybersécurité, l'activation de la diplomatie cybernétique arabe, le renforcement de l'échange d'expertises et la mise en place de

mécanismes d'échange d'informations.

Ces réalisations constituent un acquis collectif qui doit être mis à profit lors de cette session en vue de renforcer l'immunité de l'espace numérique arabe, a-t-il ajouté.

Conformément à la Vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, appelant à renforcer la coopération avec les pays frères arabes au service de la sécurité collective et du développement commun, la délégation marocaine a réitéré l'engagement du Royaume à partager son expertise et sa disposition à adhérer à l'ensemble des initiatives adoptées par le Conseil.

## Une rencontre met en avant la vision africaine de l'espace atlantique

Une rencontre sous le thème "L'Afrique Atlantique : vers une vision africaine intégrée de l'espace atlantique" s'est tenue, mardi, en marge de la 46<sup>ème</sup> édition du Moussem culturel international d'Assilah.

Organisée à l'initiative du Policy Center for the New South (PCNS), cette rencontre vise à explorer les leviers d'une coopération Sud-Sud capable de renouveler les cadres d'intégration continentale par la mer et d'ancrer une vision africaine partagée de l'Atlantique.

S'exprimant à cette occasion, le senior fellow au sein du PCNS, Mohammed Loulichki, a affirmé que l'océan Atlantique connaît une transformation profonde de

sa place dans la carte géopolitique et économique mondiale, devenant "un espace de rencontres et de rivalités".

M. Loulichki, ancien ambassadeur du Maroc auprès des Nations Unies à Genève et à New York, a souligné que c'est dans ce contexte qu'émerge le concept stratégique d'"Afrique atlantique" et qu'intervient l'Initiative atlantique lancée par SM le Roi Mohammed VI, mettant l'accent sur l'importance d'une vision africaine intégrée de cet espace.

Pour sa part, Nouzha Chekrouni, également Senior Fellow au PCNS et ancienne ambassadrice du Maroc au Canada, a souligné la pertinence de ce débat autour de l'Initiative

Royale atlantique, car il crée un espace de réflexion permettant l'émergence d'une "solidarité africaine" et d'une base commune pour "bâtir un développement durable partagé au bénéfice des peuples du continent".

Lors de la rencontre, les intervenants ont relevé que l'espace atlantique s'affirme désormais comme un carrefour où s'entremêlent enjeux sécuritaires, dynamiques énergétiques, ambitions géoéconomiques et rivalités géopolitiques.

Dans ce sens, ils ont mis en avant la pertinence du Processus des États africains atlantiques, lancé à l'initiative du Maroc, en tant que démarche politique in-

novante visant à bâtir un socle africain de concertation et de coopération dans l'espace atlantique. Ce processus, selon eux, ouvre la voie à la construction d'une voix africaine unifiée sur des enjeux cruciaux, notamment la gouvernance maritime, la sécurité des routes, la valorisation des ressources halieutiques et énergétiques, l'interconnexion portuaire et la transition verte.

Les intervenants ont également tenu à rendre un hommage vibrant à feu Mohamed Benaïssa, saluant son engagement et ses contributions remarquables au service du Maroc, ainsi que son rôle dans le développement et le rayonnement culturel de la ville d'Assilah.

## Condoléances



La rédaction de Libération a appris avec une profonde tristesse le décès de Maître Francis Bouithy, frère aîné de notre collègue Alain Bouithy, survenu le mardi 23 septembre à Pointe-Noire, en République du Congo.

En cette douloureuse circonstance, elle présente à notre collègue et à sa famille ses sincères condoléances et les assure de toute sa sympathie.

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

MONTS ET VALLÉES	SAISIE	LUSTRÉ	REFUS CATÉGORIQUE	DISETTE	SAJOU	JUS ROMAINS	FIN DE VERBE	BEAUCOUP DE FOIN
					SEOIR BIEN FAMILIER			
MÉTAMORPHOSE			ALTÉRE-RA					
COUCHE SUR LA ROUTE						ASTATE	FLEUVE D'AFRIQUE	POISSON D'EAU DOUCE
			JOURNAL MÉDIOCRE	OÏSIF BOUCHE COUSUE				
PÎLE JEUNE RAT					TORS CONNU			
NABOTS						NON RUSSE		
				CONTRÔLÉ		LETTRES DE LONGCHAMP	JUDICIEUX	POINTE DE L'ÉPÉE
PETIT NAVIRE PÉTROLE	AIGRE	EN CARTON COURS			COUVERT DE BOIS AVOIR			
					CONSERVATEUR	POSSESSIF GRANDE TASSE		
EXPRESSION DE CORNEILLE								
				TRÈS MINCE			EN SOMME	
FÊTU ANCIEN			GOMINA			HELLENE		

## Solution mots flechés d'hier

IN	CR	US	T	A	T	I	O	N		
O	T	E	A	U	B	E	R	G	E	
M	U	O	T	E	T	B	C	A		
E	E	I	S	E	I	N				
E	N	L	I	S	E	R				
K	L	E	P	T	O	M	A	N	E	
L	E	E	N	A	F	H				
N	A	C	F	I	V	R	E			
T	A	T	I	L	L	O	N	N	E	R
A	U	T	O	M	N	E	C	A		
A	R	R	E	R	U	E	U			
L	A	T	N	T	M	O	U	L	T	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laiyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annonces@liberation@libe.ma  
Youssef El Gabs  
Mouana El Youssoufi  
Louhna Baghdadadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïher  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
(0522) 62.32.32  
(0522) 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse: 130/64

**Site web:** www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORizontalement**

- Qui marque une orientation
- Course éfrénée - Parmi
- Courroux - Argent - Rapide de France
- Animal - Métal
- L'Angleterre automobile - Créateur
- Asséché - Égalité
- Il courait près de Safi - Sur une borne
- Vieille colonie hollandaise (Les ...) - Vedette
- Filter vivant - Amour royal
- Faiseur de plans

**VERTICALEMENT**

- Dépendant
- Mot d'Archimède - Néon
- Ecluses - Attaques rapides
- Petit cube - Gardien secret
- Élément - Fin de forme
- Non militaire - Amon
- Font un cône - Premier mot du Coran - Manche
- Elle fait parler les Yankees - Injective
- Doigt de coq - Liquide vital
- Font une commissure - Brame

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	A	U	D	A	T	A	I	R	E
2	O	R	G	A	N	I	S	M	E	
3	E	S	T		A	R		M	E	S
4	Q		M	A	T	A	M	O	R	E
5	U	I		L	O	G	E	R		R
6	I	N	T	I	M	E		T	G	V
7	P	A	R	T	I		P	E	R	E
8	I	P		E	S	C	A	L	E	
9	E	T	A		T	O	I	L	E	S
10	R	E	V	I	E	N	N	E	N	T

## Grilles de sudoku

*Facile*

3			5	4	8	1	6	2
	4	1	7				3	
				6		4		
	2			3				
1		7	8		2	3		6
				7			5	
		8		5				
	9				7	8	2	
2	1	5	9	8	3			4

*Difficile*

				2		4		
	7			4	9			5
9			1	6		2		
		9	3					
3	1					7		4
				4	9			
		2		9	1			8
5			4	8				2
	8		6					

*Moyen*

					3			9
7		4	9	6		2		
			1	4	2			
9	1							5
		6		3		8		
	2							4
			4	1	6			
		7		9	5	6		2
	5	3						

*Expert*

		7	1		9		4	3
2							1	7
			7					
				6			8	
8	1							5
	3		4					
					5			
	8	1						6
3	7	6		4	2			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

*Facile*

2	9	6	4	3	1	8	7	5
7	8	3	5	9	2	6	4	1
5	1	4	7	8	6	3	2	9
9	5	8	6	1	4	7	3	2
4	7	1	9	2	3	5	8	6
3	6	2	8	5	7	9	1	4
1	2	7	3	6	9	4	5	8
6	4	5	1	7	8	2	9	3
8	3	9	2	4	5	1	6	7

*Difficile*

6	7	9	5	2	8	4	3	1
8	4	3	1	7	6	9	5	2
1	2	5	3	4	9	7	8	6
3	6	7	9	8	4	2	1	5
4	9	1	2	3	5	6	7	8
2	5	8	6	1	7	3	4	9
5	1	2	4	9	3	8	6	7
9	8	4	7	6	1	5	2	3
7	3	6	8	5	2	1	9	4

*Moyen*

3	6	4	5	1	7	8	9	2
9	5	7	3	2	8	4	6	1
1	2	8	4	6	9	3	5	7
5	8	9	1	4	3	2	7	6
6	4	3	7	9	2	1	8	5
2	7	1	8	5	6	9	4	3
7	3	5	9	8	1	6	2	4
8	1	6	2	7	4	5	3	9
4	9	2	6	3	5	7	1	8

*Expert*

9	5	1	4	2	3	7	6	8
6	4	2	7	8	9	3	5	1
8	3	7	1	5	6	9	2	4
5	2	4	8	9	1	6	3	7
7	6	8	3	4	5	1	9	2
3	1	9	2	6	7	8	4	5
4	8	3	9	7	2	5	1	6
1	7	5	6	3	4	2	8	9
2	9	6	5	1	8	4	7	3

# Economie

## Aviation civile

*Le Maroc et le Bénin signent à Montréal un accord sur les services aériens*

Le Maroc et le Bénin ont signé, mardi à Montréal, un accord sur les services aériens, en marge de la 42ème session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Signé au siège de l'OACI par l'ambassadeur du Maroc au Canada, Souriya Otmani, et l'ambassadeur du Bénin aux Etats-Unis, Agniola Ahouanmou, cet accord vise à actualiser le cadre juridique régissant les relations entre les deux pays dans le secteur de l'aviation civile.

L'accord, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, met aussi l'accent sur l'engagement des deux parties à respecter les normes de sécurité les plus strictes et l'adoption de mécanismes pour la résolution des différends à travers la consultation ou l'arbitrage, rapporte la MAP.

Il permettra aussi d'explorer de nouvelles perspectives pour développer davantage la coopération entre les deux pays dans les domaines liés à l'aviation civile.

La participation du Royaume à la 42ème Assemblée de l'OACI, qui se poursuit jusqu'au 3 octobre, illustre son engagement constant en faveur du développement durable et de la sécurité de l'aviation civile, ainsi que sa volonté de contribuer au renforcement de la coopération internationale dans ce domaine stratégique, souligne le ministère du Transport et de la Logistique.

L'Assemblée de l'OACI se réunit au moins une fois tous les trois ans et est convoquée par le Conseil de l'organisation. Les 193 Etats membres de l'OACI ainsi qu'un grand nombre d'organisations internationales prennent part à cet événement, qui établit la politique mondiale de l'Organisation pour les trois prochaines années.

## Aerospace Meeting Casablanca 2025

# Signature de protocoles d'accord pour renforcer l'intégration locale de l'aéronautique



Trois protocoles d'accord relatifs à des projets industriels visant le renforcement de l'intégration locale du secteur aéronautique ont été signés en marge du 8ème Salon Aerospace Meeting Casablanca, inauguré, mardi à Nouaceur, en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour.

Signés entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et des entreprises aéronautiques, ces protocoles d'accord portent sur des projets d'investissements industriels ayant pour objectif le renforcement du sourcing du géant américain Collins Aerospace auprès des fournisseurs locaux.

Ces projets, qui s'inscrivent dans le cadre de l'écosystème Collins Aerospace, permettront le développement de nouveaux métiers et de nouvelles capacités dans la chaîne de valeur aéronautique locale, répondant ainsi à la stratégie du Royaume visant l'amélioration du taux d'intégration locale du secteur.

Intervenant à cette occasion, M. Mezzour a souligné que la signature de ces protocoles d'accord scelle la consolidation d'un écosystème d'approvisionnement intégré, capable de densifier la supply chain locale tout en positionnant le Royaume sur de nouvelles spécialisations

aéronautiques à forte valeur ajoutée, a ajouté le ministre.

Le 1er protocole d'accord, conclu avec la société Ratier-Figeac Maroc, filiale de Collins Aerospace au Maroc (RFM), porte sur l'ouverture d'une nouvelle ligne d'assemblage d'équipements de cockpit et de cabine sur le site de RFM, à Nouaceur. Cette nouvelle ligne d'assemblage apporte de nouvelles technologies et compétences à l'industrie aérospatiale marocaine, tout en créant de nouvelles opportunités pour la main-d'œuvre locale, rapporte la MAP.

Concernant le 2ème protocole d'accord, signé avec la société Nicomatic, il vise la création d'une unité industrielle à Casablanca, spécialisée dans la production de faces avant rétroéclairées pour cockpit des avions.

Ce projet industriel introduit un nouveau produit stratégique pour l'industrie aéronautique nationale, renforçant ainsi le positionnement du Royaume comme plateforme industrielle de pointe dans le secteur aéronautique. Implantée au Maroc depuis 2022, Nicomatic Maroc est filiale du groupe français Nicomatic, leader mondial des solutions de connectique pour les environnements critiques.

Quant au 3ème protocole d'accord, il a été signé avec

REDSTART Aero, entreprise créée par les leaders irlandais de l'aéronautique DPF Engineering et Shannon Precision Engineering.

Ce protocole d'accord porte sur l'extension du site de production actuel de REDSTART Aero, par la mise en place d'une unité industrielle dédiée à la fabrication de pièces usinées de haute précision, destinées à des clients leaders du secteur aéronautique. Cet investissement apportera au Maroc une expertise pointue en ingénierie de précision et favorisera la création d'emplois qualifiés.

La cérémonie d'ouverture de l'Aerospace Meeting Casablanca a été également l'occasion pour le président de l'Aerospace Moroccan Cluster (AMC), Said Benhajjou, de relever que ce salon n'est pas seulement une convention d'affaires, mais une véritable célébration de notre écosystème.

Il a indiqué, à cet égard, que le cluster a l'honneur d'inaugurer l'AMC Lab, premier centre d'autotypage, présenté comme un outil stratégique destiné à permettre aux jeunes talents d'apprendre, d'innover et d'avancer.

"C'est un lieu pensé pour accélérer le passage de l'idée au produit, renforcer la compétitivité des industriels marocains et valoriser les talents

locaux", a expliqué M. Benhajjou.

De son côté, le directeur général de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), Ali Seddiki, a mis en avant la maîtrise du Royaume dans la production complexe, rendue possible grâce à un capital humain formé selon les meilleurs standards internationaux.

Il a salué la gouvernance mise en place, laquelle a permis l'émergence de tout l'écosystème aéronautique, ainsi que le travail considérable réalisé au niveau local.

En outre, M. Seddiki a noté que les investissements affluent et l'emploi suivra inévitablement, rappelant que les femmes occupent une place importante, avec près de 40% des effectifs du secteur.

Aerospace Meetings Casablanca, dont cette 8ème édition se poursuit jusqu'au 02 octobre 2025, s'impose comme un rendez-vous incontournable pour les grands acteurs des industries aéronautiques et spatiales.

Se positionnant comme une convention d'affaires internationale, ce salon a pour vocation de mettre en relation les différents acteurs de la supply chain aéronautique, des constructeurs aux équipementiers en passant par les fournisseurs.

## Crédit Agricole du Maroc : Un RNPG de 111 MDH à fin juin 2025

Le résultat net part du groupe (RNPG) du Crédit Agricole du Maroc (CAM) s'est établi à 111 millions de dirhams (MDH) au terme des six premiers mois de 2025, en hausse de 5% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

"A fin juin 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un résultat net consolidé de 138 millions de dirhams et un résultat net part du groupe de 111 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +19% et +5% comparativement au 30 juin 2024", indique un communiqué du groupe, dont le Directoire s'est réuni le 23 septembre sous la

présidence de Mohammed Fikrat pour examiner l'évolution de l'activité de la banque et arrêter les comptes au 30 juin 2025.

Sur la même lignée, la banque a affiché un résultat net social de 110 MDH (+6%). Cette performance s'explique principalement par la croissance du produit net bancaire aussi bien au niveau des comptes consolidés (+18% à 2,7 milliards de dirhams – MMDH) qu'à celui des comptes sociaux (+18% à 2,6 MMDH), rapporte la MAP.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc hisse l'encours de ses crédits distribués à 117 MMDH (+4%).

Cette évolution témoigne de l'engagement de la banque pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant une attention particulière au secteur de l'agriculture confronté à un contexte difficile marqué par le déficit hydrique.

L'encours de l'épargne mobilisée par le groupe s'est élevé, quant à lui, à 121 MMDH (+11%). Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+20%), parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

## Digitalisation du commerce extérieur

# La caravane régionale de PortNet fait escale à Rabat

La Société PortNet a organisé, mardi à Rabat, la troisième étape de sa caravane régionale sous le thème "La digitalisation du commerce extérieur, un levier de développement de l'investissement et de l'entrepreneuriat dans la région de Rabat-Salé-Kénitra".

Initiée en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Rabat-Salé-Kénitra (CCIS-RSK), le Centre régional d'investissement et la Délégation provinciale du commerce et de l'industrie, cette initiative intervient dans le contexte des mutations économiques mondiales accélérées, où la digitalisation est devenue un outil clé pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale et faciliter les échanges commerciaux.

A cette occasion, le président de la CCIS-RSK, Hassan Sakhi, a souligné que la caravane vise à sensibiliser, former et accompagner les professionnels du commerce extérieur dans leur processus de transition numérique, mettant en avant le rôle essentiel de la numérisation dans la simplification et la sécurisation des procédures.

Il s'agit de stimuler une nou-

velle dynamique de coopération entre les différents opérateurs économiques, à travers l'innovation collaborative et l'adoption de solutions numériques à même de contribuer à l'ouverture sur les marchés internationaux et à la simplification des formalités du commerce extérieur, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le directeur général de PortNet, Youssef Ahouzi, a fait savoir qu'à travers cette caravane régionale, la société accompagne la transformation numérique du commerce extérieur au Maroc, notant que cet accompagnement passe par la consolidation des capacités concurrentielles des entreprises et l'instauration d'un système innovant, inclusif et durable au service des différents acteurs concernés, dans le but de soutenir l'attractivité économique des régions, rapporte la MAP.

M. Ahouzi a également jugé important d'assurer un contact direct avec les professionnels pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'ouverture sur les marchés afin d'améliorer leur compétitivité, estimant que le dialogue demeure la meilleure solution pour comprendre les défis, les enjeux



et les exigences des marchés internationaux.

Le directeur régional des douanes de Rabat-Salé-Kénitra, Bachir Fadel, a, quant à lui, souligné que l'Administration des douanes accorde une importance capitale au chantier de la transformation digitale, considérée comme une priorité pour améliorer les services.

Il a également présenté les différentes plateformes de l'Ad-

ministration des douanes et impôts indirects qui offrent aux usagers au Maroc comme à l'étranger un ensemble de services électroniques et d'informations actualisées dans le cadre de la promotion de la transparence et du rapprochement de l'administration des citoyens.

"Le site officiel de l'Administration, qui se veut un pilier de sa politique de digitalisation et de communication, comprend

les nouveautés et les annonces de l'administration douanière, le guide des procédures douanières et des systèmes économiques, ainsi que des liens directs vers des systèmes numériques tels que +BADR+ et +DIWANATI+, en plus d'un espace dédié à la communauté marocaine résidant à l'étranger", a-t-il expliqué.

De son côté, le directeur du CRI-RSK, Mohcine Benjelloun, a fait remarquer que le Centre attache une importance primordiale à l'accompagnement global des entreprises, ajoutant que le pôle "Dar Al Moustatmir" est dédié à l'orientation et à l'assistance des entreprises, en particulier les très petites, Petites et moyennes entreprises (TPME).

Cette rencontre a été marquée par la signature d'un accord de partenariat entre la CCIS de Rabat-Salé-Kénitra et PortNet, la projection d'un film documentaire sur les potentialités de la région, un atelier pratique encadré par des experts de la société pour présenter les solutions numériques disponibles et une session interactive de discussion et de questions-réponses sur les enjeux et les opportunités de la région.

## Le Maroc participe au 17<sup>ème</sup> Salon «Fruit Attraction» de Madrid

Plusieurs professionnels du secteur des fruits et légumes au Maroc prennent part au Salon "Fruit Attraction" de Madrid, l'un des plus importants événements internationaux dédiés au secteur agricole.

Cette édition, organisée par la Foire de Madrid et la Fédération espagnole des associations de producteurs-exportateurs de fruits et légumes, a été inaugurée mardi par le ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, Luis Planas, en présence de plusieurs responsables et diplo-

mates, dont l'ambassadeur du Maroc en Espagne, Mme Karima Benyaich.

Le pavillon marocain, mis en place par Morocco Foodex (établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations), abrite plus d'une quarantaine d'exportateurs du secteur représentant l'ensemble des régions du Royaume.

Cette importante participation des entreprises marocaines reflète l'intérêt que portent les acheteurs et distributeurs européens aux produits marocains, très appréciés et recherchés sur

les marchés internationaux, a indiqué le directeur de la promotion et du développement au sein de Morocco Foodex, El Mehdi El Alami, dans une déclaration à la MAP.

Aménagé sur 600m<sup>2</sup>, le pavillon met en avant la qualité, l'authenticité et la traçabilité de l'origine marocaine et les potentialités des sociétés marocaines opérant dans le secteur des produits frais, ainsi que la richesse de l'offre exportable marocaine à travers l'exposition d'une palette diversifiée de produits agricoles, a souligné M. El

Alami.

La participation marocaine à ce salon permettra aux exportateurs nationaux de mettre en avant l'offre exportable marocaine dans toute sa diversité, a-t-il ajouté.

Le complexe portuaire Tanger Med participe à cet événement avec un stand présentant l'offre portuaire et logistique au service des importateurs, exportateurs et opérateurs du secteur.

Considéré comme l'un des salons les plus importants de la filière fruits et légumes du bas-

sin méditerranéen, "Fruit Attraction" est devenu une référence mondiale dans le secteur des produits frais, attirant plus de 2.400 entreprises représentant plus de 60 pays et plus de 120.000 professionnels.

Selon les organisateurs, le salon se veut l'épicentre mondial de la commercialisation des produits frais, où "l'innovation, la qualité et la diversité sont les principaux arguments pour lesquels opérateurs et détaillants du monde entier se réunissent pour planifier leurs campagnes à un moment clé".

# La traduction, une langue de transition porteuse de contenus culturels renouvelés

Des universitaires et chercheurs ont mis en avant, mardi à Rabat, le rôle de la traduction, considérée non seulement comme un simple transfert mécanique d'une langue à une autre, mais génératrice d'une langue de transition, ou même "une langue tierce", qui naît dans l'espace intermédiaire entre le texte original et le texte cible, portant des caractéristiques hybrides et des contenus culturels renouvelés.

S'exprimant lors de cette rencontre, organisée par l'Instance académique supérieure de traduction, relevant de l'Académie du Royaume du Maroc, à l'occasion de la Journée internationale de la traduction, les participants ont expliqué que la traduction n'est pas une simple opération technique, mais une pratique culturelle et philosophique qui reconfigure le texte et lui donne une nouvelle vie dans des contextes différents.

Ils ont également souligné que la traduction produit ce que l'on peut appeler la "langue tierce", une langue hybride qui n'appartient ni entièrement à la langue source ni à la langue cible, mais qui naît dans l'espace intermédiaire entre les deux, formant un espace d'interaction, d'ouverture et de réinterprétation de significations.

La traduction constitue aussi une

langue intermédiaire qui révèle que l'identité linguistique n'est pas une structure rigide ou fermée, mais une entité flexible susceptible de se reconfigurer et d'interagir avec l'autre, faisant de la traduction un outil efficace pour réinventer le commun humain et tester les capacités de la langue à exprimer le sens tout en préservant la différence, ont-ils relevé.

Dans ce sens, le coordinateur de l'Instance académique supérieure de traduction, Abdelfattah Lahjomri, a affirmé que la célébration de la Journée internationale de la traduction ne se limite pas à une dimension symbolique, mais constitue un moment intellectuel pour reconnaître le rôle de la traduction comme un pont de communication entre les cultures et un moyen d'enrichir le capital symbolique de l'humanité.

Il a, en outre, considéré que cette rencontre représente une occasion d'échanger des visions et des expériences entre spécialistes des domaines de la traduction, de la littérature, de la culture et des médias.

Pour sa part, le professeur au Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation et à l'Université Mohammed V de Rabat, Mohamed Ait Hanna, a indiqué que dans le contexte des transformations



technologiques rapides, la traduction semble cohérente sur la forme, mais manque d'impact humain et de nuance sémantique qui caractérisent les textes vivants. De même, il a estimé que la traduction automatique, malgré ses progrès, "n'est pas capable de transmettre les dimensions culturelles profondes des textes".

De son côté, Saïd Al-Hansali, professeur à l'Université Mohammed V de Rabat, a souligné que la langue n'est pas simplement un moyen transparent, mais une entité fondatrice qui révèle la fragilité des textes et leur susceptibilité à être reconfigurés, ajoutant que la traduction s'exerce où les différences culturelles

son gérées et les significations reformulées, permettant ainsi l'hybridation et la recomposition de l'identité.

Cette pratique humaine est aujourd'hui confrontée aux défis de la traduction automatique, qui ne possède que la capacité d'imiter l'effet sans justification, a-t-il dit, soulignant la nécessité d'une charte pour la langue de transition afin de guider le traducteur dans la justification de ses choix et la protection des concepts fragiles.

La Journée internationale de la traduction, célébrée le 30 septembre, est placée cette année sous le thème "Façonner un avenir digne de confiance".

## Vernissage de l'exposition "Résonances" de l'artiste peintre Nabil El Makhloufi



Le vernissage de l'exposition "Résonances" de l'artiste peintre Nabil El Makhloufi a eu lieu mardi soir à la galerie L'Atelier 21 à Casablanca, en présence de plusieurs personnalités du monde de l'art et de la culture.

Cette exposition, qui se poursuit jusqu'au 1er novembre prochain, marque la quatrième collaboration entre l'artiste et la galerie L'Atelier 21, offrant au public un voyage introspectif à travers une œuvre profondément marquée par les thèmes de l'exil, de l'identité et du collectif.

A travers cette série d'œuvres, l'artiste propose un regard singulier sur l'humain en mouvement, entre appartenance et solitude, entre mémoire et devenir. "Résonances" s'inscrit ainsi dans la continuité d'un par-

cours artistique exigeant, et propose aux visiteurs une expérience sensible, à la fois esthétique et existentielle.

"L'exposition évoque cette vibration persistante d'une corde frappée, une onde invisible mais sensible, nourrie de mémoire, de quête, de dissonance et de silence", a souligné Nabil El Makhloufi, dans une déclaration à la MAP.

"Mon travail est né de l'écart. L'écart entre deux cultures, deux réalités, deux sensibilités. C'est là que surgissent les images, les tensions, les silences", a-t-il expliqué.

"Résonances n'est pas seulement une exposition, c'est une méditation visuelle. Nabil El Makhloufi explore les interstices de l'existence humaine, entre présence et absence, entre ancrage et déracinement", a déclaré, pour sa part,

la directrice de la galerie L'Atelier 21, Nadia Amor.

"Le travail de l'artiste interpelle par sa capacité à instaurer un espace de silence chargé de sens. Il ne cherche pas à imposer un message, mais à provoquer une résonance intérieure, une quête individuelle. C'est une peinture de l'entre-deux, du doute, du fragment, qui invite à la réflexion autant qu'à la contemplation", a-t-elle ajouté.

Originaire de Fès et formé à l'Académie des arts visuels de Leipzig, Nabil El Makhloufi inscrit sa pratique dans un dialogue entre deux univers culturels : le Maroc et l'Allemagne. Ses toiles, dominées par la figuration et oscillant entre réalisme et onirisme, plongent le spectateur dans une atmosphère silencieuse, suspendue, toujours chargée de sens.

# Jazz à Rabat, rendez-vous incontournable du dialogue interculturel par la musique

La 27<sup>e</sup> édition de Jazz à Rabat s'est clôturée avec succès, confirmant la place de ce festival comme rendez-vous incontournable du dialogue interculturel par la musique, a indiqué mardi la délégation de l'Union européenne au Maroc (UE).

Après plusieurs éditions au Chellah, le festival s'est réinventé cette année en investissant l'amphithéâtre du Parc Hassan II, un écrin verdoyant en plein cœur de la capitale, a souligné la délégation dans un communiqué, notant que l'événement a été marqué par trois soirées à guichets fermés, un nouveau site emblématique et des rencontres musicales inédites entre artistes marocains et européens. Dans cette atmosphère unique, jazz européen et musiques marocaines se sont rencontrés, offrant trois soirées exceptionnelles qui ont conquis le public venu nombreux, a ajouté la même source. "Jazz à Rabat est bien plus qu'un rendez-vous musical, c'est un espace de création et de dialogue, où artistes et publics se rencontrent, échangent et s'enrichissent mutuellement. Cette édition, par son nouveau cadre et ses résidences inédites, illustre la force du partenariat entre le Maroc et l'Union européenne", a affirmé l'ambassadeur de l'Union européenne au Maroc, Dimiter Tzantchev, cité dans le communiqué.

Du 25 au 27 septembre, la programmation a mis à l'honneur des créations origi-



nales, marquées par une forte présence féminine. L'ouverture a réuni le Tania Gianouli Trio et le percussionniste marocain Abdelfettah Houssaini, suivis du Céline Bonacina Quartet avec Hamza Bennani Smires et Driss Nigra.

La deuxième soirée a été marquée par une atmosphère vibrante où Alba Careta Group a partagé la scène avec Jazz'in Trio, avant la rencontre de Sara Bolyki & Petra Várallyay avec le Tchubi Sextet. La clôture a réuni le trio belge A.M.E. et Mehdi Qamoum, puis Lina Nyberg et son quartet

avec BabL'bluz. Au-delà de la scène, Jazz à Rabat a investi la ville avec un spectacle de rue et des ateliers participatifs : initiation aux percussions à Rabat avec Stéphane Galland et atelier de création collective à Casablanca réunissant Tchubi, Axel Camil et Adil Hanin.

Initiative de l'Union européenne au Maroc, Jazz à Rabat a été organisé en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et la Wilaya de la région de Rabat-Salé-Kénitra.

## Bouillon de culture

### Concert

Le théâtre Riad Sultan de Tanger abrite, le 10 octobre, le concert "El Collar De La Paloma", porté par Eduardo Paniagua et ses musiciens, Cesar Carazo et Wafir Sheikh.

Organisé en partenariat avec l'Institut Cervantès de Tanger, le concert mettra en lumière la richesse du patrimoine andalou à travers des sonorités authentiques et des chants envoûtants.

Cette soirée musicale offrira ainsi un voyage artistique qui plonge le spectateur dans l'héritage raffiné et intemporel de la musique andalouse.

### Atelier

L'Institut Cervantès de Tanger organise, le 21 octobre, un atelier d'art intitulé "Textures monochromes", destiné aux enfants de 6 à 11 ans.

Il invite les enfants participants à découvrir l'importance des textures dans la création artistique, en réalisant une œuvre originale à partir d'une seule couleur et de divers matériaux sélectionnés.

# "Tamghra" sacrée Grand Prix du Festival national du théâtre des jeunes

La pièce "Tamghra" (Les Noces), présentée par la troupe Tafilart, a remporté le Grand Prix du Festival national du théâtre des jeunes, clôturée lundi à Tanger. Représentant la région de Drâa-Tafilalet, la troupe s'est également distinguée en décrochant le Prix de l'harmonie collective, le Prix de la mise en scène, attribué à Chérifa Ben Haddou et à l'équipe artistique, ainsi que le Prix du texte théâtral, remporté par Yasmina Dabouni.

Le jury a salué une création théâtrale marquée par "le mérite et l'excellence, selon des critères précis", mettant en avant la qualité de la performance collective et la maîtrise des techniques scéniques.

Le Prix spécial du jury a été attribué à la pièce "Chkoun Nta" (Qui es-tu) de la troupe Club Drama (Souss-Massa), tandis que le Prix de la scénographie est revenu à Lahcen Oubid pour la pièce "Pilla" de la troupe Ego Family

(Laâyoune-Sakia El Hamra).

Le Prix de la meilleure interprétation féminine a été décerné à Nasma Kassimi pour son rôle dans la pièce "Cherjem" (Fenêtre) de la troupe Oum Rabia Fqih Ben Salah (Béni Mellal-Khénifra). Celui du meilleur rôle masculin est allé à Bilal Cherdous, pour sa prestation dans "Le Dragon, Empereur de Chine" de la troupe Drama pour le théâtre et le cinéma (Fès-Meknès).

A cette occasion, le directeur régional de la jeunesse à Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Abdelouahed Azibou Mokrai, a souligné que ce festival a permis aux jeunes issus des douze régions du Royaume de présenter des productions théâtrales de qualité, ajoutant que ce rendez-vous constitue également un espace de dialogue, d'échange d'expériences et de formation dans les métiers de la scène.

Il a par ailleurs rappelé que des ateliers thématiques ont été organisés afin de renforcer

les compétences des participants dans le domaine de l'industrie culturelle, estimant que le théâtre et la création artistique en général peuvent jouer un rôle moteur dans l'emploi des jeunes et leur intégration socio-professionnelle.

La cérémonie de clôture a été marquée par un hommage

rendu à Chakib Reghai, ancien cadre du département de la jeunesse et chercheur dans le domaine des arts, reconnu comme l'un des pionniers du théâtre de la jeunesse au début des années 2000. L'événement a également célébré les troupes participantes et projeté une vidéo retraçant les temps forts de cette édition.

Il convient de rappeler que la phase finale du festival a réuni, après les sélections régionales et provinciales, les troupes Teatro Mogador avec "Mothanna" (Marrakech-Safi), Abnae El Ghad avec "Akher Laouha" (Guelmim-Oued Noun), Tafilart avec "Tamghra" (Drâa-Tafilalet), Ahoudria Nbouya avec "Ghriba" (Oriental), Dakhla d'animation théâtrale avec "La Gare" (Dakhla-Oued Eddahab) et Candela Art avec "Michkat" (Tanger-Tétouan-Al Hoceima).

Etaient également en lice les troupes d'Actin'Art avec "Deep Art" (Rabat-Salé-Kénitra), Ego Family avec "Pilla" (Laâyoune-Sakia El Hamra), Oum Rabia Fqih Ben Salah avec "Cherjem" (Béni Mellal-Khénifra), Club Drama avec "Chkoun Nta" (Souss-Massa), Drama pour le théâtre et le cinéma avec "Le Dragon, Empereur de Chine" (Fès-Meknès), ainsi que le Club Nawafid du théâtre de la jeunesse avec "Face" (Casablanca-Settat).



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

**AVIS RECTIFICATIF**  
**APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION N°13/2025**

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert international à majoration n° 13/2025, publié au journal de Libération le mercredi 27 août 2025 sous le n°10593, relatif à l'exécution des prestations de gardiennage des bâtiments de la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale de Rabat Salé Kenitra et des différentes structures sanitaires relevant de sa compétence, en 3 lots séparés ; fait l'objet d'une modification concernant le changement d'effectif de centre hospitalier provincial de Kénitra et la date d'ouverture des plis comme suit :

- Pour le lot 2 : L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quinze millions huit cents quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dirhams et quatre-vingt-dix centimes (15895984,90 DHS) au lieu de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quinze millions trois cent soixante-huit mille sept cent deux dirhams quatre-vingt-dix-huit centimes (15368702,98 DHS).
- La date d'ouverture des plis aura lieu le 14 octobre 2025 à 10h00 au lieu du 06 octobre 2025 à 10h00.

Le reste est sans changement.

N° 6612/PA

ROYAUME DE MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA  
ETABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  
"AL BOUGHAZ"

**AVIS DE REPORT D'APPEL D'OFFRE OUVERT INTERNATIONAL**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° 04/ECIB/2025**

Le Président de l'Établissement de Coopération Intercommunale "Al Boughaz" porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 04/ECIB/2025 relatif aux « CONTRAT DE GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN ET INTERCOMMUNALE PAR AUTOBUS ET BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE « AL BOUGHAZ», prévue le vendredi 03 octobre 2025 à 10 heures du matin, est reportée au vendredi 10 octobre 2025 à 10 heures du matin.

N° 6613/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation  
Office national des œuvres universitaires, sociales et culturelles  
Cité Universitaire – EL JADIDA –

**AVIS DE GESTION DELEGUEE**  
**DE LA BUVETTE DES ETUDIANTS RESIDENTS**  
**A LA CITE UNIVERSITAIRE D'EL JADIDA**

N° 01/CUJ/2025

(Séance publique)

Le Mercredi 29 Octobre 2025 à 11 H du matin, il sera procédé à la salle de réunion de la Cité Universitaire d' El Jadida, sis à route Ben Maïchou BP 155 El Jadida, l'ouverture des plis relative à l'avis de gestion déléguée passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant la concession de la gestion de la buvette pour les étudiants résidents à la Cité Universitaire d'El Jadida. (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par l'Administration est fixée à la somme de : **50.000,00 DHS (Cinquante mille dirhams).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(3.000,00 DHS), Trois Mille Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Il est prévu une visite des lieux le Jeudi 23 Octobre 2025 à 10 h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 6614/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL  
REGION DE L'ORIENTAL  
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL  
-ORIENTAL SERVICES-S. A

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL**

N° : 40/2025/SDR

Le 28 Octobre 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°40/2025/SDR :

**Contrôle de qualité des travaux de construction du barrage Taghzout**  
**dans la province de Drïouch.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **12 000.00 DHS Douze mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **844 800.00 DHS Huit cent quarante-quatre mille huit cents dirhams TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31,32,34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08Mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

Déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation

Copie légalisée du Certificat de Qualification des laboratoires

Qualification		CATEGORIE
CQ-10	CONTROLE DES TRAVAUX DES PETITS BARRAGES	2
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES	

N° 6615/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL  
REGION DE L'ORIENTAL  
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL  
-ORIENTAL SERVICES-S. A

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL**

N° : 41/2025/SDR

Le 28 octobre 2025 à partir de 14 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°41/2025/SDR :

**Contrôle de qualité des travaux de construction du barrage Mahroug**  
**dans la province de Figuig.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **13 000.00 DHS Treize mille dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **898 800.00DHS Huit cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents dirhams TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,31,32,34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08Mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

Déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation

Copie légalisée du Certificat de Qualification des laboratoires

Qualification		CATEGORIE
CQ-10	CONTROLE DES TRAVAUX DES PETITS BARRAGES	2
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES	

N° 6616/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports  
A.R.E.F Marrakech Safi  
Direction provinciale de Safi

**Appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration »  
N° : 41 /S/2025 En lot Unique**

Le 03/11/2025 à 10:00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction provinciale du MENPS de Safi relevant de l'AREF Marrakech - Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi à l'ouverture de plus relatif à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 41/S/2025 Relatif aux : Travaux de remplacement de Quatre (04) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires relevant de la direction provinciale de Safi/AREF Marrakech-Safi, aux communes territoriales suivantes : (03) SIDI AISSA, (01) LAMAACHATE, province SAFI Région M/S

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 832 704,00 dhs TTC « Huit Cent Trente Deux Mille Sept Cent Quatre Dirhams TTC »
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 14 000.00 « Quatorze Mille Dirhams »

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de Consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	5

N° 6583/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports  
A.R.E.F Marrakech Safi  
Direction provinciale de Safi

**Appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration »  
N° : 42 /S/2025 En lot Unique**

Le 03/11/2025 à 11:00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction provinciale du MENPS de Safi relevant de l'AREF Marrakech - Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi à l'ouverture de plus relatif à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 42/S/2025 Relatif aux : Travaux de remplacement de Neuf (09) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires Relevant de direction provinciale de Safi AREF M/S aux communes territoriales suivantes : (02) LAAMAMRA, (03) KHAT AZAKANE, (02) LAMSABIH, (02) GHIAIE, province de Safi, Région M/S

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 1 722 110,40 dhs TTC « Un Million Sept Cent Vingt Deux Mille Cent Dix Dirhams Quarante Centimes TTC »
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000.00 « Trente Mille Dirhams »

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de Consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	4

N° 6584/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION"  
N°43/S/2025**

Le 05/11/2025 à 10 :00, sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres au "rabais ou a majoration" pour :

Objet	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux d'extension du lycée qualifiant Hassan II par neuf (9) salles de classe a la commune territoriale Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	35 000.00 (Trente Cinq Mille Dirhams)	2 373 350,40 (Deux Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Trois Cent Cinquante Dirhams, 40 Centimes)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 6585/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale



المملكة المغربية  
+33XAE+1 KCV0E0  
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية  
+C,La,0+1 +A10€ A 1K0,X,€CE

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat -Salé- Kenitra  
الجهة الجهوية لتعمد الرعاية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة  
Service des Ressources Humaines et du Contentieux  
مصلحة الموارد البشرية والمنازعات

**إعلان**

تنظم وزارة الصحة والحماية الاجتماعية بالمديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة، يوم الأحد 26 أكتوبر 2025، على الساعة التاسعة (09:00) صباحاً، مباراة التوظيف في الدرجة الأولى ضمن إطار الأقطاب العمومي.

مركز المباراة:

تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمريضية والتقنيات الصحية، شارع الحسن الثاني كلم 4,5، طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم الرباط.

عدد المناصب المتوفرة:

يحدد عدد المناصب المتوفرة بأشياء في 43 منصباً

ويحتفظ ب 25% من المناصب المتوفرة لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مقاول، أو مكحول القاد، أو مسكرقي قديم، أو معارب قديم، و7% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة

شروط الترشح:

تفتح هذه المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و45 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة العادية، والعاصمين على الدكتوراه في الطب العام أو شهادة معترف بها من قبل وزارة التعليم العالي والبحث العلمي وفقاً للتعليمات الجاري بها العمل.

طريقة الترشح:

يتم الترشح لأحد الأقطاب وجوا وفق المراحل التالية:

1- التسجيل في التوظيف الإلكتروني:

يتم على المترشحين تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والتواجد على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma) وإرفاقه في ملف الترشح، في أجل أقصاه يوم الجمعة 17 أكتوبر 2025، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالاً.

2- إيداع ملف الترشح:

تودع ملفات الترشح وجوا على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma) ويغتم يوم الجمعة 17 أكتوبر 2025، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوالاً آخر أجل لإيداع ملفات الترشح، وكل ملف ترشح يعمل بعد هذا التاريخ لن يؤخذ بعين الاعتبار.

3- لوائح المترشحين المقبولين للتوظيف الإلكتروني:

تنشر لوائح المترشحين المقبولين على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma) وعلى الموقع الإلكتروني [www.emploi.ma](http://www.emploi.ma) والتي تعتبر هذه اللوائح بمثابة استنساخ لأختار المباراة، وتصبح هذه اللوائح بمثابة بعد يومين من نشرها.

ملاحظات هامة:

- يعتبر لوائحها كل ملف ترشح لتعمد إحدى الوثائق المطلوبة.
- يعتبر لوائحها كل ملف ترشح يودع على الموقع الإلكتروني بعد التاريخ المحدد لإيداع للطلبات.
- يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي للمعد لهذا الغرض باباً وغير قابل للتعديل.
- تعدد لوائح التناجحين مرتين حسب الاستحقاق وفي حدود المناصب المتوفرة بأشياء.
- بين المترشحين التناجحين حسب الاستحقاق بالدفوف التي للمديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سلا-الكنيطرة.

N° 341/PC

CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZHNIKA  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975  
Constitution d'une  
S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
18/09/2025. IL a été établi  
les Statuts d'une Société A  
Responsabilité Limitée D'as-  
socié Unique, dont les car-  
actéristiques sont les  
suivantes :

Dénomination : " DAR  
OUELD HAJ JILLALI"  
S.A.R.L.A.U  
Siège Social : GROUPE AT-  
TAKKADDOUM GH2-17  
2eme ETG SIDI BER-  
NOUSSI CASABLANCA.

Associés Unique :  
- Mr. AHMED EZZI-  
TOUNI, apporteur en nu-  
méraire 100 000,00 DHS soit  
1000 parts sociales

Objet :  
- PROMOTION IMMOBI-  
LIERE.

Durée: 99 ans.  
Capital social : 100.000,00  
DHS.

Gérance : la société est  
gérée par Mr. AHMED EZ-  
ZITOUNI.

Dépôt légal : la société a  
été immatriculée au registre  
de commerce au Tribunal  
de commerce de Casab-  
lanca sous le N° 990081 RC  
N°695365.

N° 6574/PA

STE "FIDMAG -  
CONSEIL" SARL

Cité Sadrî, groupe 4, Rue  
10, N° 60-1er Etage,  
Casablanca  
(0522) 70.80.46 /  
(0522) 71.82.99

STE "DOKBAT" S.A.R.L.  
A.U  
Constitution

- Aux termes d'un acte sous  
seing privé en date du  
24/09/2025 enregistré le  
24/09/2025 il a été établis  
les statuts d'une société a  
Responsabilité limitée d'as-  
socié unique dont les carac-  
téristiques sont les  
suivantes :

- Dénomination : Société  
« DOKBAT » S.A.R.L.A.U

- Objet : la société a pour  
objet au Maroc ainsi qu'à  
l'étranger tant pour elle  
même que pour le compte  
des tiers ou en participation  
ce qui suit :

- Entrepreneur de travaux  
divers ou de construction.  
- Promoteur Immobilier.  
- Prestation de tous ser-  
vices.

- Siège Social : 45, RUE  
ABDELKADER MOUFTAK-  
AR ETAGE 2, APPARTE-  
MENT N° 4,  
CASABLANCA

- Durée : La durée de la so-  
ciété est fixée à QUATRE  
VINGT DIX NEUF (99) an-  
nées, à compter du jour de  
sa Constitution définitive.

Capital Social : Le capital  
social de la société est fixé à  
CENT MILLE DIRHAMS  
(100.000,00 DH) divisé en  
MILLE (1.000) parts de  
CENT (100 DH) chacune,  
numérotées de 1 à 1.000 et  
divisé comme suit :

- Mr EL ABBARI OMAR  
1.000 Parts

- La Gérance : La société est  
administrée et gérée par les  
le Gérant Unique

Mr EL ABBARI OMAR,  
Marocain, Titulaire de la  
CIN N° MA122544 et de-  
meurant à : DR LAACI-  
RATE, CHTOUKA CLE  
AZEMMOUR

- Réparation de Bénéfice :

5% à la réserve légale, le  
reste est mis à la disposition  
des associés.

- Année Sociale : L'année  
commerciale commence le  
1er Janvier et finit le 31 Dé-  
cembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effec-  
tué au secrétariat greffe du  
Tribunal de Commerce de  
Casablanca. Le 29/09/2025  
Sous N° 990643 Immatricu-  
lé au Registre de Com-  
merce sous N° 695.819/  
Casablanca.

POUR EXTRAIT ET MEN-  
TION  
LA GERANCE

N° 6575/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE

DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ELJADIDA

CERCLE D'ELJADIDA

CAIDAT DES OD

BOUAZIZ EL JANCOUBIA

COMMUNE SIDI

M'HAMED AKHDIM

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT NATIONAL

N° : 01/2025

Le 29/10/2025 à onze (11)  
Heure, il sera procédé dans  
la salle de réunion au siège  
de la Commune de Sidi  
M'hamed Akhdim à l'ou-  
verture des plis relatif à  
l'appel d'offres ouvert national  
sur offres de prix N° :  
01/2025 du 29/10/2025  
pour TRAVAUX D'AME-  
NAGEMENT DES PISTES

RURALES EN MCR AUX

DOUARS SUIVANTS :

LGNABRA, LA-

GHRAOUDA ESSAHEL,

LAHDARA, LA-

GHOUALMA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de Un million  
cent neuf mille cinq cent  
quatre vingt trois dirhams  
(1.109.583,00) DHS TTC.

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
Vingt Mille dirhams  
(20.000,00 DHS).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles de  
30 à 34 du décret 2.22.431  
du 15 Chaabane 1444 (08  
mars 2023) relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°5 du règle-  
ment de consultation.

N° 6576/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur

Province de khemisset

Commune de khemisset

Direction des services

DAF/SM

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

NATIONAL N° 20/2025

Le 30/10/2025 à 11h, il sera  
procédé, dans les bureaux  
de Monsieur le président de  
la commune de Khemisset à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert na-  
tional sur offres de prix  
pour : GROS TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DE

LA FORET ALMOKA-  
WAMA A LA COMMUNE  
DE KHEMISSSET

- Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessibles à l'adresse  
: www.marchespublics.gov.ma

-L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 2 841 840 ,00  
dhs (deux millions huit cent  
quarante et un mille huit  
cent quarante dirhams  
TTC).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
50 000,00 dhs (cinquante  
mille dirhams).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32, et 135 du décret N° 2-22-  
431 relatifs aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs plis par voie  
électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :www  
marchés publics gov.ma et  
conformément aux disposi-  
tions de l'arrêté du ministre  
délégué auprès de la minist-  
re de l'économie et des fi-  
nances, chargé du budget  
n°1692-23 du 4 hïja 1444 (23  
juin 2023) relatif à la déma-  
tériation des procé-  
dures, des documents et des  
pièces relatifs aux marchés  
publics.

- Il est prévu une visite des  
lieux le 23/10/2025 à 11h.  
-Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de consultation.

N° 6577/PA

REGION CASABLANCA-  
SETTAT

PROVINCE D'EL JADIDA

CERCLE DE SIDI SMAIL

CAIDAT D'OULED

HAMDANE

C.T SI HSAIN

BEN ABDERRAHMANE

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° 04/2025/SI HSAIN

Le 30/10/2025 à 11Heures.

Il sera procédé, dans le bu-  
reau de Monsieur le prési-  
dent de la commune SI  
HSAIN BEN ABDERRAH-  
MANE, sis au siège de la  
commune SI HSAIN Caïdat  
OULED HAMDANE à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert sur  
offres des prix, pour tra-  
vaux d'extension du réseau  
d'eau potable par bornes  
fontaines au niveau des  
douars :

OULED SGHIR,DHAR

MANSOUR,LAASAKRAR

BABZA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessibles à l'adresse  
: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : CINQ CENT  
DEUX MILLE HUIT VENT  
SOIXANTE QUATORZE  
DH 40 CTS (502874,40 DH).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: DIX MILLE DH  
(10000,00dh)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
et 34 du décret n° 2.22.431

relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n°9 du règle-  
ment de consultation.

N° 6578/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE L'EDUCATION

NATIONALE,

DU PRESCOLAIRE

ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE

D'EDUCATION ET DE

FORMATION

DE LA REGION

CASABLANCA-SETTAT

DIRECTION

PROVINCIALE

D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres

ouvert simplifié sur offres

de prix

N°: 02/SS/2025 du

14/10/2025 à 10h

Le 14/10/2025 à 10h, il sera  
procédé, dans les bureaux  
de la Direction Provinciale  
de l'AREF Casablanca-Set-  
tat, d'El Jadida, sis à 01 rue  
Victor Hugo à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert simplifié sur  
offres de prix N°:  
02/SS/2025 du

14/10/2025 pour ETUDES  
TECHNIQUES ET SUIVI  
TOUS CORPS D'ETAT DES  
TRAVAUX D'AMENAGE-  
MENT DE LA PISCINE  
COUVERTE A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE DE  
LBIR JDID. PROVINCE  
D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse:  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de 400 000,00 DHS  
(Quarante Mille Dirhams).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
800,00 DHS (Huit Cent Di-  
rhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
31, 32 et 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse www.  
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

N° 6579/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE L'EDUCATION

NATIONALE,

DU PRESCOLAIRE ET

DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE

D'EDUCATION ET DE

FORMATION

DE LA REGION

CASABLANCA-SETTAT

DIRECTION

PROVINCIALE

D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres

ouvert simplifié sur offres

de prix N°: 03J/SS/2025

du 14/10/2025 à 11h

Le 14/10/2025 à 11h, il sera  
procédé, dans les bureaux

de la Direction Provinciale  
de l'AREF Casablanca-Set-  
tat, d'El Jadida, sis à 01 rue  
Victor Hugo à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert simplifié sur  
offres de prix N°:  
03J/SS/2025 du

14/10/2025 pour ETUDES  
TECHNIQUES ET SUIVI  
TOUS CORPS D'ETAT DES  
TRAVAUX D'AMENAGE-  
MENT DE LA PISCINE  
COUVERTE A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE DE  
SIDI ISMAIL. PROVINCE  
D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse:  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de 60 000,00  
Dhs (Soixante Mille Di-  
rhams).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
1 200,00 Dhs (Mille Deux  
Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
31, 32 et 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de 60 000,00  
Dhs (Soixante Mille Di-  
rhams).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
1 200,00 Dhs (Mille Deux  
Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
31, 32 et 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

N° 6580/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE L'EDUCATION

NATIONALE,

DU PRESCOLAIRE

ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE

D'EDUCATION ET DE

FORMATION

DE LA REGION

CASABLANCA-SETTAT

DIRECTION

PROVINCIALE

D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres

ouvert national « au

rabais ou à majoration »

n° : 100J/INV/2025 du

27/10/2025 à 10h

Le 27/10/2025 à 10h, il sera  
procédé, dans les Bureaux  
de la Direction Provinciale  
de l'AREF C-S d'El Jadida,  
sis à 01 rue Victor Hugo à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert na-  
tional « au rabais ou à ma-  
joration » N°:  
100J/INV/2024 du

27/10/2025 pour : TRA-  
VAUX DE CONSTRUCTION  
DU LYCEE

COLLEGIAL LALA RADIA  
LEMSSAFAR A LA COM-  
MUNE TERRITORIALE  
MOULAY ABDELLAH.  
PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse:  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :  
7 930 164,00 DHS TTC (Sept  
Million Neuf Cent Trente  
Mille Cent Soixante Quatre  
Dirhams Toutes Taxes Com-  
prises).

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de  
: 150 000,00 Dhs (Cent Cin-  
quante Mille Dirhams);

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 34 du décret relatif  
aux marchés publics

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse www.  
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 09 du règle-  
ment de consultation.

N° 6581/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE LA JEUNESSE, DE LA

CULTURE ET DE LA

COMMUNICATION

---DEPARTEMENT DE LA

JEUNESSE---

DIRECTION REGIONALE

DE MARRAKECH-SAFI

- AVIS DE LA

CONSULTATION

ARCHITECTURALE

OUVERTE - N°

18/2025/MJCC/SJ/DRMS

Le 24/10/2

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT  
ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL**  
**N°34/DPETL/Lar 2025**

**Le 28 OCTOBRE 2025 à 11 H du matin**, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**Travaux de dédoublement de la RR417 sur 4 Km au niveau de l'entrée Nord de la ville de Larache : -Travaux de déplacement des réseaux d'eau et d'électricité (Province de Larache)**

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

**Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 200 000,00 Dhs, (Deux Cent Mille Dirhams).**

**L'estimation du coût des prestations : 13 077 784,80 Dhs, (Treize Million Soixante Dix Sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams Et Quatre Vingt Centimes TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :  
- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 05 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.**

ACTIVITE	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
C	C2 et C3	2
J	J6	1

**Pour les Entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.**

N° 6586/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم خنيفرة  
المجلس الإقليمي لخنيفرة  
رقم 37  
تاريخ: 2025/09/24

**قرار لرئيس المجلس الإقليمي لخنيفرة**  
**بإجراء امتحان الكتابة المهنية لبعض هيئات الموظفين**  
**التابعين للمجلس الإقليمي لخنيفرة برسم سنة 2025**

**إن رئيس المجلس الإقليمي لخنيفرة،**  
بناء على الطور الشريف رقم 15.84-1 الصادر في 4 شوال 1377 (24 فبراير 1958) بتهنئة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، أكد في تعبيره وجهته بالمعلمات والأطباء وأقسام المادة 97 من مرسوم رقم 401.67 الصادر بتاريخ 13 من ربيع الأول 1387 (22 يوليوز 1967) بمن نظام عام للبرقيات والامتصاص الخاصة بولوج أسلاك وترجمات مناصب الإدارات العمومية حسب ما وقع تغييره وتتميمه؛  
وبناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتحديد شروط تربي موظفي الدولة في الدرجة أو الإجازة حسب ما وقع تغييره وتتميمه؛  
وبناء على منشور وزارة تحديث القطاعات العامة رقم 2007 الصادر بتاريخ 03 مايو 2007 بتحديد كيفية تطبيق مقتضيات المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 02 دجبر 2005 بتحديد شروط تربي موظفي الدولة في الدرجة أو الإجازة كما وقع تغييره وتتميمه؛  
وبناء على الأفضة الأساسية الخاصة والشركة بين الوزارات؛  
وبناء على القرارات الصادرة بتحديد شروط واجراءات وبرامج امتحان الكتابة المهنية لولوج الدرجات المحددة في الجدول أسفله؛  
وبناء على مقتضيات منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16/07 بتاريخ 2020/10/07 المنعلق بشطيم مباريات التوظيف والامتصاص الكتابة المهنية.

**قرر ما يلي:**

فصل فريد: يجرى يوم السبت 25 أكتوبر 2025، امتحان الكتابة المهنية برسم سنة 2025 لولوج الدرجات المحددة في الجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتباري بشأها	آخر أجل لإيداع الترشيحات	مكان إجراء الامتحان
مساعد إداري من الدرجة الأولى	مساعد إداري من الدرجة الثالثة	تتمتع امتصاص الكتابة المهنية في رتبة الموظفين التزمين بالتعيين للمجلس الإقليمي لخنيفرة التزمين على سن 06 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 25 أكتوبر 2025	عدد المناصب المتباري بشأها في حدود 14% من عدد الموظفين المسجلين بالشروط المطلوبة في كل درجة والتعيين للمجلس الإقليمي لخنيفرة	أجل انتهاء 20 أكتوبر 2025	المجلس الإقليمي لخنيفرة
مساعد تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الأولى				

N° 6587/PA

ROYAUME DU MAROC  
Le Chef du Gouvernement  
**anrt**  
agence nationale de réglementation des télécommunications  
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
6.888.0.7 / 14.234 / 1000 / 02 / 431

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°AO-10-2025**

Le 28 Octobre 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad – B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n°AO-10-2025 du 02 octobre 2025 pour :

**La gestion de la sûreté des locaux relevant de l'ANRT.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de : **Deux Millions Trois Cent Quarante Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (2.340.000,00 DH TTC).**

**Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).**<sup>1</sup>

**La documentation technique** exigée par le dossier d'appel d'offres<sup>2</sup> doit être déposée dans le bureau de la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, au plus tard le 27 Octobre 2025 à 15h00 ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 22 Octobre 2025 à 10h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'application des dispositions de l'annexé pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
<sup>2</sup> Article 6 du Règlement de la Consultation.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad  
B.P.: 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
[www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)

N° 342/PC

ROYAUME DU MAROC  
Le Chef du Gouvernement  
**anrt**  
agence nationale de réglementation des télécommunications  
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
6.888.0.7 / 14.234 / 1000 / 02 / 431

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°AO-11-2025**

Le 29 Octobre 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad – B.P 2939 –Rabat 10 100- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n°AO-11-2025 du 02 octobre 2025 pour :

**Achat de prestations de nettoyage**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée, par an, à la somme de : **Huit Cent Quatre Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (804.000,00 DH TTC).**

**Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).**<sup>1</sup>

Il est prévu une visite des lieux le 23 Octobre 2025 à 10h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'application des dispositions de l'annexé pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad  
B.P.: 2939, Rabat 10.100  
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00  
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62  
[www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)

N° 343/PC

Royaume du Maroc  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Safi  
Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix N°: 39/S/2025  
Le 30/10/2025 A 11H, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Safi relevant de l'AREF Marrakech-Safi, rue dimachk n°1 Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : CONTROLE ET OPTIMISATION DES ETUDES

TECHNIQUES ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT MOHAMMED 6 A LA COMMUNE TERRITORIALE EL BEDDOUZA, PROVINCE SAFI REGION M/S  
Le dossier d'appel d'offres peut télécharger à partir du portail des marchés public, à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille Dirhams (2000.00 DHS).  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Cent Cinq Mille dirhams (105 000.00 DH TTC) toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
N° 6592/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
COMMUNE AMOUGUER  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 02/2025/CTA  
Le Jeudi 16 Octobre 2025 à 11 h, Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune d'Amouguer à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Travaux de Construction seguias toughach charkia à ksar Toughach Est,

seguias lakkira à assamer daw ighrem à ksar Tahyante, seguias tamazouzte n'imchad à ksar Igli, seguias amalou n'ouaissa à ksar Tiydrine, seguias amalou à ksar Afraskou, seguias oustemarghad tamazouzte à ksar Amouguer et seguias assamer n'troujante à ksar Taroujante à la commune d'Amouguer, Province de midelt.  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 455280,00 Dhs ( Quatre cent cinquante cinq mille deux

cents quatre vingt dh )  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9000.00 dh ( neuf mille dirhams ).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32, 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.  
N° 6593/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ELKELAA DES SRAGHNA  
CERCLE ATTAOUJA  
CAIDAT OUIARGUI  
COMMUNE OUIARGUI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°3/2025 ET 4/2025**

Le jeudi 29 Octobre 2025, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ouargui à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants :

N° de l'A.O.O	Heure d'ouverture des plis	Objet de l'A.O.O	Montant du cautionnement provisoire (en Dhs)	Estimation en Dhs	Périodes
03/2025	11h du matin	location du souk hebdomadaire 'selat Ouargui'	5000.00	Cinq mille dirhams 160.000.00	du 01/01/2025 au 31/12/2026
04/2025	12h du matin	location d'abattoir communal	5000.00	Cinq mille dirhams 135.000.00	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du régime de recette communal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27et29 et du décret n° 2.12.349 du 08 Jomada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux Marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé, leurs plis au bureau du régime de recette communal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du régime de recette de la commune Ouargui.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers au maître d'ouvrage par voie électronique via le portail marocain des marchés publics .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04du règlement de la consultation de l'appel d'offre.

N° 6588/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
COMMUNE AMOUGUER  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 02/2025/CTA

Le Jeudi 16 Octobre 2025 à 11 h, Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune d'Amouguer à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Travaux de Construction seguias toughach charkia à ksar Toughach Est,

seguias lakkira à assamer daw ighrem à ksar Tahyante, seguias tamazouzte n'imchad à ksar Igli, seguias amalou n'ouaissa à ksar Tiydrine, seguias amalou à ksar Afraskou, seguias oustemarghad tamazouzte à ksar Amouguer et seguias assamer n'troujante à ksar Taroujante à la commune d'Amouguer, Province de midelt.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 455280,00 Dhs ( Quatre cent cinquante cinq mille deux

cents quatre vingt dh )  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9000.00 dh ( neuf mille dirhams ).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32, 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.  
N° 6593/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE SE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT CHAMALIA  
CAIDAT D'OULAD SAID  
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Said, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maître d'ouvrage en DH
01R/2025/O.S	Affermage Souk Hebdomadaire Ouled Said	29/10/2025 à 11 heures	300 000,00 (Trois cent mille)	86 000,00 (Quatre vingt six mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 150 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Said province de Settata ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés au siège de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique via portail marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 6590/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE SE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT CHAMALIA  
CAIDAT D'OULAD SAID  
COMMUNE TERRITORIALE D'OULAD SAID

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale d'Oulad Said, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRE	Objet de l'appel d'offre	Date et heure d'ouverture des plis	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maître d'ouvrage en DH
02R/2025/O.S	Affermage Abattoir communal d'Ouled Said	29/10/2025 à 12 heures	40 000,00 (Quarente mille)	11 000,00 (Onze mille)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au siège de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32,34 et 150 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale d'Oulad Said province de Settata ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés au siège de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique via portail marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 6591/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
 CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

**AVIS RECTIFICATIF N° 2**

**DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 058/2025/CHUIRC**

**ACHAT DES IMPRIMÉS TECHNIQUES POUR LES FORMATIONS RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 058/2025/CHUIRC relatif à « achat des imprimés techniques pour les formations relevant du centre hospitalo-universitaire Ibn Rochd de Casablanca » comme suit :

- 1) Sur le bordereau des prix-détail estimatif et l'annexe N° 3 du cahier des prescriptions spéciales :
  - Modification des lots n° 1 – 2 - 3 et 5 (Désignation des articles, quantité des articles, ajout et suppression des articles)
- 2) Pour l'estimation figurant sur l'avis de l'appel d'offres :
  - Modification de l'estimation en dirhams toutes taxes comprises pour les lots n° 1 – 2 et 3 comme suit :
  - Lot n° 1 : IMPRIMÉS SUR PAPIER ( 651 838,80 Six cent cinquante et un mille huit cent trente-huit dirhams et quatre-vingts centimes au lieu de 708 337,20 sept cent huit mille trois cents trente-sept dirhams et vingt centimes)
  - Lot n° 2 : IMPRIMÉS SUR DOCUMENT ( 214 011,84 Deux cent quatorze mille onze dirhams et quatre-vingt-quatre centimes au lieu de 148 321,44 cent quarante-huit mille trois cent vingt et un dirhams et quarante-quatre centimes)
  - Lot n° 3 : IMPRIMÉS SUR DOSSIER ( 478 920,00 Quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent vingt dirhams au lieu de 481 680,00 quatre cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingts dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres modifié est mis à la disposition des concurrents au Portail Marocain des Marchés Publics : « www.marchespublics.gov.ma »

N° 6594/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



**DECISION D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°48/2025 du 22/10/2025 à 10h (DPETL de Taroudant)**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taroudant :

-Vu que le présent Appel d'offres ouvert international, sur offres de prix en vertu des dispositions de l'alinéa 2-a, paragraphe 2 de l'article 48 du Décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux marchés publics.

-Vu l'article 48 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics notamment l'alinéa 2-a.

-Vu l'A.O.I N° 48/2025 du 22/10/2025 à 10h relatif à :

Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant :

-Lot n° 1 : Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant (Tronçon n°1 du PK 50+000 au PK 57+000 sur une longueur de 7 Km).

-Lot n° 2 : Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant (Tronçon n°2 du PK 57+000 au PK 63+330 sur une longueur de 6,33 Km).

**DECIDE**

Article unique : D'annuler l'A.O.I N°48/2025 du 22/10/2025 à 10h

relative à : Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant :

-Lot n° 1 : Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant (Tronçon n°1 du PK 50+000 au PK 57+000 sur une longueur de 7 Km).

-Lot n° 2 : Travaux de déviation définitive de RR110 du PK 50+000 au PK 63+330 au niveau du barrage Mokhtar Soussi sur une longueur de 13,33 Km, Province de Taroudant (Tronçon n°2 du PK 57+000 au PK 63+330 sur une longueur de 6,33 Km).

N° 6597/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الشباب والثقافة والتواصل  
 فكتوح الشباب



Royaume Du Maroc  
 Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse  
 DIRECTION PROVINCIALE IFRANE

**AVIS ROPORT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 4/2025**

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert simplifié sur offre de prix n°04/2025, Qui a pour objet : Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE et qui a paru aux journaux libération le 25/09/2025 sous n° 10617 sera le :

- 14/10/2025 à 10h00 au lieu du 03/10/2025 à 10h00 -

Les prospectus et documentation techniques DE TOUS LES ARTICLES sont remplacés par un catalogue qui sera mise dans un pli distinct déposé au plus tard le 13 octobre 2025 A 16h30 contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante du 14 octobre 2025 A 10H00, au président de la commission d'appel d'offres. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « catalogues».

- Les catalogues déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.
- Le retrait des catalogues fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6595/PA

Royaume Du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Sud  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES OUVERTES N° 16-17-18-19/MR/2025**

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jeane Harzi, Guélliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales ouvertes selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°16/MR/2025	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (09) neuf salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 687 500.00DH (Un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dirhams)	27/10/2025	10h00
N°17/MR/2025	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (08) huit salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 500 000.00DH (Un million cinq cent mille dirhams)	27/10/2025	10h30
N°18/MR/2025	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (08) huit salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 500 000.00DH (Un million cinq cent mille dirhams)	27/10/2025	11h00
N°19/MR/2025	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 312 500.00DH (Un million trois cent douze mille cinq cents dirhams)	27/10/2025	11h30

Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale ;
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
- > Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 6596/PA

« VICTORY INFINITY » SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
 ASSOCIÉ UNIQUE CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS  
 SIEGE SOCIAL : BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA  
 Dissolution anticipée  
 Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/09/2025 de la société « VICTORY INFINITY » SARL AU, il a été décidé ce qui suit :  
 - Dissolution anticipée de la société ;  
 - Nomination de M. Zakaria BELKEBIR comme liquidateur de la société ;  
 - Fixation du siège de liquidation : BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA  
 Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 30/09/2025 sous N° : 1948, RC N° : 25473.

N° 6599/PA

« STE GROUPE SADDIKI INVEST SARL AU » CONSTITUTION RC : 10683  
 Aux termes d'un acte sous seing privé du 26/09/2025 il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée a Associé Unique, au capital social de 100 000,00 dhs comme suite: Dénomination : \* GROUPE SADDIKI INVEST \*  
 Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée a Associé Unique (SARL AU).  
 Siège social: N°17, RUE EL BASSATINE, HAY EL OUIFAK, SIDI SLIMANE, BERKANE.  
 Objet social :  
 - PROMOTION IMMOBILIER.  
 - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.  
 - NEGOCE.  
 Capital Social : le capital social est de 100 000,00 dhs (cent mille dirhams) divisé en 1000 Mille parts sociales de 100,00 dhs (cent dirhams) chacune.  
 • Mr SADDIKI ALAE-EDDINE, 1000 parts sociales.  
 GERANCE : Mr SADDIKI ALAE-EDDINE, est Gérant Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de BERKANE en date du 30/09/2025 sous N° : 549.

N° 6600/PA

« STE PRIMEMART SARL AU » CONSTITUTION RC : 10677  
 Aux termes d'un acte sous seing privé du 24/09/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée a associé unique, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite : Dénomination : \* PRIME-MART \*  
 Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée a Associé Unique (SARL AU).  
 SIEGE SOCIAL : N°16 RUE LAGOURA HAY ERRAHAD, BERKANE.  
 Objet social :  
 - COMMISSIONNAIRE EN MARCHANDISES.  
 - COURTIER EN TOUTE OPERATION.  
 - IMPORT-EXPORT.  
 Capital Social : le capital so-

cial est de 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de cent dirhams (100,00 DHS) chacune.  
 • Mr AIAU RAD, 1 000 parts  
 LA GERANCE : Mr AIAU RAD, est Gérant/Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.  
 DUREE : 99ANS  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 30/09/2025 sous N° : 546

N° 6601/PA

« STE MLK-DE BATTIMENT SARL » ICE : 00258722700003 RC : 7363  
 SIEGE SOCIALE : LOT N°VJ-38, LOTISSEMENT JNANE ZITOUNE, BERKANE.  
 Aux termes d'un procès-verbal de la décision de l'AGE en date du 19/09/2025, les associés ont décidé ce qui suit :  
 La Gérance : la démission de l'ancienne Gérante Non Associée Mme RAHOUI Hanane, Et la nomination de Mr BENHARI Mohamed, Comme nouveau Gérant/ Non Associé de cette société pour une durée illimitée  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de première instance à BERKANE en date du 29/09/2025 sous N° : 544.

N° 6602/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SIDI BENNOUR COMMUNE DE ZEMAMRA DIRECTION DES SERVICES BUREAU DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 17/2025/CZ Le Mardi 28/10/2025 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 17/2025/CZ ayant pour objet :  
 Affermage du marché à bestiaux de la commune de Zemamra au titre de l'année 2026.  
 - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de Zemamra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma  
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent quatre-vingt trois mille DHS,00 CTS, (183.000,00 DH TTC)  
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent sept mille huit cent soixante-six DHS, 67 CTS TTC (107.866,67DH TTC).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra;  
 Soit envoyer, par courrier

recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
 Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

N° 6603/PA

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE MOHAMMEDIA UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix N°01FENSET/2025 (Séance publique) Le 17/10/2025 à 10h30, il sera procédé à la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix N°01FENSET/2025, relatif à « ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, LOGICIELS PROJECTIONS ET LICENCES AU PROFIT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (EN TROIS LOTS) ».  
 • LOT 1 : Acquisition de matériel informatique pour laboratoires de recherche et formation continue  
 • LOT 2 : Acquisition du matériel informatique et logiciel pour Laboratoire de Réalité Virtuelle et Augmentée à des fins Pédagogiques et de Recherche  
 • LOT 3 : Équipement du Laboratoire de Cybersécurité et Réseaux de Cisco Networking Academy de l'Ecole Normale Supérieure de L'Enseignement Technique  
 Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma  
 • L'estimation du lot 1 : 264 000,00DHS TTC (Deux Cent Soixante Quatre Mille Dirhams TTC).  
 • L'estimation du lot 2 : 560 160,00 DHS TTC (Cinq Cent Soixante Mille Cent Soixante Dirhams TTC).  
 • L'estimation du lot 3 : 188 040,00 DHS TTC (Cent Quatre Vingt Huit Mille Quarante Dirhams TTC).  
 • Le cautionnement provisoire pour lot1 est fixé à : 4 000,00 DH (Quatre Mille Dirhams)  
 • Le cautionnement provisoire pour lot 2 est fixé à : 8 500,00 DH (Huit Mille Cinq Cent Dirhams)  
 • Le cautionnement provisoire pour lot 3 est fixé à : 3 000,00 DH (Trois Mille Dirhams)  
 • Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)  
 • Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de l'ENSET Mohammedia Site Bd Hassan II BP 159 Mohammedia au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.  
 • Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être présentés conformément à l'article n°10 du règlement de consultation.  
 • Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 5 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 6604/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Université Hassan II de Casablanca La Présidence Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix N°30IUH2C/2025 (Séance publique) Le 17/10/2025 à 10h00, il sera procédé à la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix N°30IUH2C/2025, relatif à « ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, LOGICIELS PROJECTIONS ET LICENCES AU PROFIT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (EN DEUX LOTS) ».  
 • LOT 1 : Acquisition de Solutions Logicielles Educa-

tives pour les Filières Économie et Gestion  
 • LOT 2 : Acquisition de Matériel Informatique pour les Filières Économie et Gestion  
 Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma  
 • L'estimation du lot 1 : 279 000,00 DHS TTC (Deux Cent Soixante Dix Neuf Mille Dirhams TTC).  
 • L'estimation du lot 2 : 189 948 DHS TTC (Cent Quatre Vingt Neuf Mille Neuf Cent Quarante Huit Dirhams TTC)  
 • Le cautionnement provisoire pour lot 1 est fixé à : 4 200,00 DH (Quatre Mille Deux Cent Dirhams)  
 • Le cautionnement provisoire pour lot 2 est fixé à : 2 800,00 DH (Deux Mille Huit Cent Dirhams)  
 • Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)  
 • Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.  
 • Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être présentés conformément à l'article n°10 du règlement de consultation.  
 • Les pièces justificatives à

fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 5 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 6605/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.R.F.H AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 96/2025/B.G/PAZ Le 28 Octobre 2025 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement du village d'artisans à la C.T Demnate, Province d'Azilal.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-deux dirhams, 00 Cts (1.082.472,00 DH).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt et un mille dirhams, 00 Cts (21.000,00 DH).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6606/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale du Préaléveur & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION RABAT SALE KENTRA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 01/SP/DPSS/2025 SEANCE PUBLIQUE

Le vendredi 24 octobre 2025 à partir de dix heures 00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sis à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national concernant: LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE HUIT (08) TERRAINS DE PROXIMITE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, comme suit :

Lot n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC
1	LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE QUATRE (04) TERRAINS DE PROXIMITE AUX CT DE BOUMAZ, AZGHAR, OULED BENHAMMADI ET DAR BELAMRI A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE.	79 999,92 MDH (Soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf dirhams quatre-vingt-douze Cts TTC)
2	LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE QUATRE (04) TERRAINS DE PROXIMITE AUX CT DE MSADA, AMEUR CHAMALLA, OULED H'FINE ET SFAFAA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE.	79 999,92 MDH (Soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf dirhams quatre-vingt-douze Cts TTC)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation

N° 6598/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation et de Forma-  
tion Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna  
Service des affaires admini-  
stratives et financières  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DES PRIX N°  
38/KS/2025

Le 28/10/2025 à 10 H 30  
mn, il sera procédé, dans la  
salle des réunions de la di-  
rection provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna, sise à  
Boulevard Youssef Ibn Ta-  
chafine, El Kelaa des  
Sraghna à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix N° 38/KS/2025, re-  
partie en Deux lots comme  
suit :

- LOT 1 : Travaux de  
construction des adminis-  
trations et des blocs sani-  
taires aux annexes des  
lycées collégiaux El Mar-  
boub et Al Atlas relevant de  
la direction provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna ;  
- LOT 2 : Travaux de  
construction des adminis-  
trations et des blocs sani-  
taires à l'annexe du lycée  
collégial Assahrij et au  
nouveau collégial Sour Elaaz  
relevant de la direction pro-  
vinciale d'El Kelaa des  
Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pub-  
lics accessible à l'adresse :  
« www.marchespublics.  
gov.ma ».

• L'estimation des coûts des  
travaux établit par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de :

- Lot 1 : (1 553 724,00 DH)  
Un million cinq cent cin-  
quante-trois mille sept cent  
vingt-quatre dirhams ;

- Lot 2 : (1 456 350,00 DH)  
Un million quatre cent cin-  
quante-six mille trois cent  
cinquante dirhams.

• Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :

- Lot 1 : (30 000,00 DH)  
Trente mille dirhams ;  
- Lot 2 : (28 000,00 DH)  
Vingt-huit mille dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2.22.431  
du 15 chaabane1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés  
publics.

□ Les certificats de qualifi-  
cation et de classification  
demandés sont :

- Secteur : A (Construc-  
tions)  
- Qualification : A 2 (Tra-  
vaux courants en béton  
armé -maçonnerie pour bâti-  
ment)

- Classe : 4  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse «  
www.marchespublics.gov.  
ma ».

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

N° 6607/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale

d'Éducation et de Forma-  
tion Marrakech Safi  
Direction Provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna  
Service des affaires admini-  
stratives et financières  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DES PRIX N°  
39/KS/2025

Le 28/10/2025 à 11 H, il  
sera procédé, dans la salle  
des réunions de la direction  
provinciale d'El Kelaa des  
Sraghna, sise à Boulevard  
Youssef Ibn Tachafine, El  
Kelaa des Sraghna à l'ou-  
verture des plus relatifs à  
l'appel d'offres ouvert na-  
tional sur offres des prix N°  
39/KS/2025, répartie en  
Quatre lots comme suit :

- LOT 1 : Travaux d'exten-  
sion des lycées collégiaux  
IBN BATTOUTA et ZEM-  
RANE CHARKIA, relevant  
de la direction provinciale  
d'El Kelaa des Sraghna ;

- LOT 2 : Travaux d'exten-  
sion du lycée collégial ES-  
SAHRJ et écoles primaires  
TOUAMA centre et BOUYA  
OMAR centre, relevant de  
la direction provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna ;

- LOT 3 : Travaux d'exten-  
sion du lycée collégial  
OULAD MSABBEL et éco-  
les primaires SIDI  
BOUKFA, OULAD JABER  
et EL HAMAMATE, rele-  
vant de la direction provin-  
ciale d'El Kelaa des  
Sraghna ;

- LOT 4 : Travaux d'exten-  
sion du lycée collégial AL  
ATLAS et école primaire  
OULAD AMER ZEM-  
RANE, relevant de la di-  
rection provinciale d'El Kelaa  
des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pub-  
lics accessible à l'adresse :  
« www.marchespublics.  
gov.ma ».

• L'estimation des coûts des  
travaux établit par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de :

- Lot 1 : (1 648 860,00 DH)  
Un million six cent quar-  
ante-neuf mille huit cent  
soixante dirhams ;

- Lot 2 : (1 351 350,00 DH)  
Un million trois cent cin-  
quante et un mille trois cent  
cinquante dirhams ;

- Lot 3 : (1 274 640,00 DH)  
Un million deux cent  
soixante-quatre mille six  
cent quarante dirhams ;

- Lot 4 : (1 159 212,00 DH)  
Un million cent cinquante-  
neuf mille deux cent douze  
dirhams.

• Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :

- Lot 1 : (32 000,00 DH)  
Trente-deux mille dirhams ;  
- Lot 2 : (27 000,00 DH)  
Vingt-sept mille dirhams ;  
- Lot 3 : (25 000,00 DH)  
Vingt-cinq mille dirhams ;  
- Lot 4 : (23 000,00 DH)  
Vingt-trois mille dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2.22.431  
du 15 chaabane1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés  
publics.

□ Les certificats de qualifi-  
cation et de classification  
demandés sont :

- Secteur : A (Construc-  
tions)  
- Qualification : A 2 (Tra-  
vaux courants en béton  
armé -maçonnerie pour bâti-  
ment)

- Classe : 4

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse «  
www.marchespublics.gov.  
ma ».

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

N° 6608/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDU-  
CATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION MARRA-  
KECH SAFI  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE EL KELAA DES  
SRAGHNA

Avis d'appel d'offres ou-  
vert simplifié  
Sur offres des prix N°  
40/KS/2025

Le 16/10/2024 à 10 H 30  
mn, il sera procédé, dans la  
salle des réunions de la di-  
rection provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna, sise à  
Boulevard Youssef Ibn Ta-  
chafine, El Kelaa des  
Sraghna à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'offres  
ouvert simplifié sur offres  
des prix n° 40/KS/2025,  
pour objet :

Travaux de construction  
des blocs sanitaires à Sept

(7) écoles primaires et un (1)  
lycée collégial relevant de la  
direction provinciale d'El  
Kelaa des Sraghna, en lot  
unique.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat : « www.marchespu-  
blics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts des  
prestations établit par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :

(660 480,00 DH) Six cent  
soixante mille quatre cent  
quatre-vingt dirhams.

• Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
(12 000,00 DH) Douze Mille  
Dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2.22.431  
du 15 chaabane1444 (8 mars  
2023) relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse «  
www.marchespublics.gov.  
ma ».

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

N° 6609/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du  
Développement Territo-  
riale et des Eaux et Forêts  
Direction Provinciale de  
l'Agriculture d'Azilal  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N°37/2025

(Appel d'offres réservé aux  
très petites, petites et  
moyennes entreprises,  
aux coopératives, aux  
unions de coopératives et  
aux auto-entrepreneurs)

Le Lundi 27 Octobre 2025  
à 10H heures, il sera pro-  
cédé dans la salle de réu-  
nion de la Direction  
Provinciale de l'Agriculture  
d'Azilal à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'of-  
fres ouvert national sur  
offres des prix n° 37/2025 du  
27/10/2025 pour objet :

Achat et installation d'équi-  
pements techniques au  
profit de deux coopératives  
dans le cadre du projet soli-  
daire centré sur l'élevage au  
cercle de Bzou, province  
d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés Pub-  
lics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établit par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Deux Cent

Quarante Huit Mille Quar-  
ante Dirhams (248 040,00  
dhs)

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :  
Quatre Mille Dirhams (4  
000,00 dhs)

• Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° 2.22.431  
relatifs aux marchés pub-  
lics.

• Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

• Les prospectus, notices ou  
autres documents tech-  
niques exigés par le dossier  
d'appel d'offres doivent  
être déposés dans le bureau  
des marchés au plus tard le  
jour ouvrable précédant la  
date d'ouverture des plus ou  
remis séance tenante au  
président de la commission  
d'ouverture des plus, ou par  
voie électronique conformé-  
ment aux dispositions de  
l'article 135 du présent dé-  
cret.

• Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

N° 6610/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PRÉFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL CONSEIL PREFECTORAL						
PROGRAMME PRÉVISIONNEL TRIENNAL MODIFICATIF N° 02						
Maître d'ouvrage: Président du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul						
Année budgétaire (N): 2025						
Le programme prévisionnel des marchés que le Président du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul (Maître d'ouvrage) envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027est présenté ci-après:						
<b>A- PRESTATION DES TRAVAUX</b>						
Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Terrain de création d'une Piste publique d'apprentissage de la conduite et d'un Centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul	Commune d'Ait Melloul	3 900 000,00	Appel d'offres ouvert national	Novembre	Banqué
Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---
Année budgétaire 2027						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---
<b>B- PRESTATION DE FOURNITURES</b>						
Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Acquisition de véhicules de transport scolaire et solidaires	Commune d'Ait Melloul	1 000 000,00	Appel d'offres ouvert national	Octobre	---
2	Acquisition d'un véhicule pour le transport de malades d'insuffisance rénale	Commune d'Ait Melloul	400 000,00	Appel d'offres ouvert national	Octobre	---
Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Acquisition de véhicules de transport scolaire	Commune d'Ait Melloul	1 000 000,00	Appel d'offres ouvert simplifié	Septembre	---
2	Acquisition de véhicules de transport scolaire et solidaires	Commune d'Ait Melloul	1 500 000,00	Appel d'offres ouvert national	Octobre	---
Année budgétaire 2027						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---
<b>C- PRESTATION DE SERVICES</b>						
Année budgétaire 2025						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---
Année budgétaire 2026						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---
Année budgétaire 2027						
N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	---	---	---	---	---	---

N° 6611/PA

**Avis de constitution**  
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination: STE « CERAMICE ELISSAOUI » SARL AU  
Objet :  
- MD DE CERAMIQUES EN DETAIL  
- MARCHAND DROGUISTE EN DETAIL  
Gérance :  
- Mr. EL ISSAOUI KAMAL marocain, titulaire de la CIN N° RX4521 Demeurant à : HAY I BENI BOUAYACH AL HOCEIMA  
Capital : 100.000,00 DH  
Capital Social  
Mr. EL ISSAOUI KAMAL ... 1000 PARTS.  
Soit au total mille PARTS 1000 parts  
Durée :  
La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.  
Siège Social : APPT AU 2EME ETAGE, RUE 12 N°36 IMZOUREN AL HOCEIMA.  
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 01/10/2025 sous le n° 717.

N° 6617/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 48AOM/SNRT/2025  
Le 28/10/2025 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :  
Lot N°1 : Etudes foncières et topographiques des terrains et sites relevant de la SNRT situés dans 4 régions du Maroc : TANGER-TEOUAN-AL HOCEIMA, L'ORIENTAL, FES-MEKNES ET RABAT-SALE-KEINTRA.  
Lot N°2 : Etudes foncières et topographiques des terrains et sites relevant de la SNRT situés dans 4 régions du Maroc : BENI MELLAL-KHENIFRA, CASA - SETTAT, MARRAKECH-SAFI et DARAA - TAFILALTE  
Lot N°3 : Etudes foncières et topographiques des terrains et sites relevant de la SNRT situés dans 4 régions du Maroc : SOUSS MASSA, GUELMIME - OUAD NOUN, LAAYOUNE - SAKYA EL HAMRA et DAKHLA-OUAD EDDAHAB  
• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement ;  
• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).  
• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT

<https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpmp/>  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
Lot n°1 : 3 600,00 Dhs.  
Lot n°2 : 5 000,00 Dhs.  
Lot n°3 : 2 700,00 Dhs.  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :  
Lot n°1 : 235 368,00 DHS TTC  
Lot n°2 : 336 240,00 DHS TTC  
Lot n°3 : 173 724,00 DHS TTC  
• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT  
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6618/PA

**Ecole Normale Supérieure Université Hassan II de Casablanca Appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°09/ENSC/2025**  
Le 24/10/2025 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet : Fourniture et pose de mobilier d'enseignement en lot unique, au profit de l'Ecole Normale Supérieure, sise Bd Abdellah Ibrahim, Hay Hassani (Ex Km 9, route El Jadida près du rond-point Azbane) Casablanca.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 403 200,00 Dirhams TTC, Quatre cent trois mille deux cents Dirhams TTC.  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6 000,00 Dirhams, Six Mille Dirhams.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
La documentation technique exigée par le règlement de la consultation doit être déposée, au service des Finances de l'Ecole

Normale Supérieure, sise Bd Abdellah Ibrahim, Hay Hassani (Ex Km 9, route El Jadida près du rond-point Azbane) Casablanca. au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres avant 16h00 contre délivrance du maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Ou séance tenante, au président de la commission d'AO.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'article 135 du décret précité et à l'arrêté du ministre délégué chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Tous plis envoyés via courrier recommandé avec accusé de réception ou bien déposé contre récépissé ou remis au président de la commission d'appel d'offres sous forme papier sera écarté.  
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 08 du règlement de la consultation.

N° 6619/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 46/2025/DGM**  
Le 14/11/2025 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 46/2025/DGM du 14/11/2025, pour Fourniture, installation et mise en service de stations de mesure du contenu en eau de la neige (Diverses préfectures)  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- L'estimation des coûts d'acquisition établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six million cent cinquante un mille deux cent dirhams TTC ( 6 151 200,00 dhs )  
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante dix mille dirhams (70 000,00 dhs ).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n°05 du règlement de consultation.  
**N° 6620/PA**  
**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 40/2025/DGM**  
Le présent Appel d'Offre est réservé aux très petites Entreprises, petites et Moyennes Entreprises Nationales, jeunes entreprises innovantes, Coopératives et union de coopératives et aux auto entrepreneurs  
Le 15/10/2025 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre des prix n° 40/2025/DGM du 15/10/2025, pour Étude préliminaire pour la mise en place d'un système de prévision météorologique à haute résolution, à l'échelle hectométrique, sur la région de Casablanca-Settat (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre-Vingt-Quatre Mille Dirhams TTC (84 000,00 Dirhams TTC).  
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Cinq Cent Dirhams (1 500,00 dhs)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de consultation.  
**N° 6621/PA**  
**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 54/2025/DGM**  
Le présent Appel d'Offre est réservé aux très petites Entreprises, petites et Moyennes Entreprises Nationales, jeunes entreprises

innovantes, Coopératives et union de coopératives et aux auto entrepreneurs  
Le 16/10/2025 à 10h00- il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 54/2025/DGM du 16/10/2025, pour FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE RESEAU D'OBSERVATION ET D'INSEMINATION DU SERVICE RECHERCHES ATMOSPHERIQUES ET PROGRAMME AL-GHAIT (PREFECTURES: AZILAL, BENI MELLAL ET EL HAJEB)  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent soixante dix mille dirhams TTC (470 000,00 dhs )  
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : neuf Mille Dirhams (9 000,00 DH ).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.  
**N° 6622/PA**  
**Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Région Rabat Salé Kénitra Direction Provinciale de Sidi Kacem AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N° : 03/DPSK/2025/BG**  
Le 16/10/2025 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°03/DPSK/2025/BG du 16/10/2025 pour les Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement de cinq centres socio-sportifs relevant des communes de : Safsaf, Khnichet, Sidi El Kamel et Sidi Kacem province de Sidi Kacem, en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux cent cinquante mille dirhams (250 000,00) Toutes taxes comprises.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22-431 relatif aux marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 05 du règlement de consultation.  
**N° 6623/PA**  
**ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA COMMUNE DE KHENIFRA SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° : 32/2025**  
Le 15 Octobre 2025 à 11 : 00 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le présidente la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Achat des produits des carrières.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre-vingt-cinq mille Dirhams 00 CTS TTC. (285 000,00 DHS TTC).  
Le cautionnement provisoire (au profit de la commune de Khénifra) est fixé à la somme de : Cinq Mille Cinq Cent Dirhams (5 500,00DHS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra comme indiqué par l'article 16 du règlement de consultation  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N° 6624/PA**

# Sport

## Ouverture de la billetterie pour la Coupe arabe Qatar 2025

La Fédération internationale de football association (FIFA) a annoncé, mardi, l'ouverture officielle de la billetterie pour la Coupe arabe de la FIFA, prévue du 1er au 18 décembre au Qatar.

Organisée dans six stades emblématiques de la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022, cette nouvelle édition de la Coupe arabe verra sept rencontres de qualification se tenir les 25 et 26 novembre, indique la FIFA dans un communiqué, précisant que ces matchs permettront de compléter la liste des 16 équipes qui participeront à la phase finale.

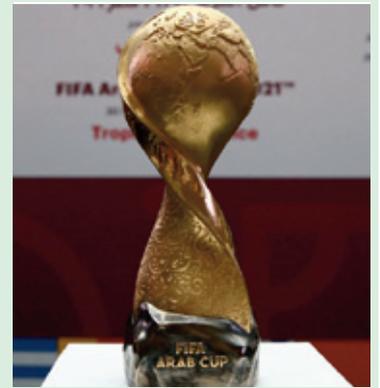
Cette dernière débute le 1er décembre à 16h00 (heure locale) et opposera la Tunisie à la Syrie ou au Soudan du Sud, au stade Ahmad Ben Ali, tandis que le pays hôte, le Qatar, fera son entrée en lice le même jour à 19h30 au stade Al Bayt, contre le vainqueur du duel entre la Palestine et la Libye.

Le Maroc, qui évoluera dans le groupe B, affrontera le vain-

queur du match de barrage entre les Comores et le Yémen, le 2 décembre (15h00) au Khalifa International Stadium, puis le vainqueur du match de barrage entre Oman et Samalie, le 5 décembre à 17h00 à Education City stadium, avant de croiser le fer avec l'Arabie saoudite, le 9 décembre à 20h00 au Lusail stadium.

Lors de l'édition précédente (2021), plus de 600.000 billets avaient été vendus, et la compétition avait enregistré une audience télévisée cumulée de 272 millions de téléspectateurs, confirmant son succès populaire, selon le communiqué.

Les billets pour l'édition 2025 sont disponibles dès maintenant sur FIFA.com/tickets, avec plusieurs catégories proposées à des prix accessibles, notamment des places à partir de 25 riyal qatari. Les formules "Suivre mon équipe" permettent également aux supporters de suivre tous les matches de groupe de leur sélection favorite.



## L'OM, le Real, l'Atlético et le Bayern en balade

*Liverpool coincide*



Brahim Díaz buteur avec le Real.

**L'**OM porté par une attaque et le Vélodrome en feu a assommé mardi l'Ajax Amsterdam (4-0), le Real s'est aussi baladé aux confins de l'Europe (5-0), Liverpool s'est fait piéger en Turquie (1-0) et Chelsea a battu le Benfica de Mourinho (1-0) lors de la 2e

journée de Ligue des champions.

Grâce à un départ canon avec trois buts dans les 30 premières minutes, les Marseillais se sont pleinement lancés dans leur Ligue des champions mardi soir, après la défaite pleine d'espoir contre le Real Madrid lors de la première journée de la phase

de ligue. Les coéquipiers du capitaine Pierre-Emerick Aubameyang, buteur, ont foudroyé la défense de l'Ajax, en grande difficulté et pas aidée par son gardien, avec notamment un doublé de la recrue Igor Paixao.

Après avoir battu le PSG lors du "classique" (1-0) et Strasbourg (2-1), ils ont retrouvé la victoire dans la compétition reine, que le Vélodrome n'avait plus connue depuis trois ans.

En Turquie, Liverpool a été piégé par Galatasaray (1-0), qui s'impose grâce à un penalty transformé par Victor Osimhen en début de match (15e).

Sans Mohamed Salah ni Alexander Isak, laissés sur le banc, les Reds n'ont pas réussi à renverser le match malgré les tentatives de Cody Gakpo et Hugo Ekpitke, sorti sur blessure tout comme le gardien Alisson. Ils ont pourtant eu la possession et ont poussé jusqu'au bout du temps additionnel (penalty annulé par la VAR à la 88e).

Les champions d'Angleterre ont enchaîné une deuxième défaite consécutive après leur revers en Premier League contre Crystal Palace samedi.

Pour son retour à Stamford Bridge, José Mourinho, nouveau coach du Benfica, a subi la loi de Chelsea (défaite 1-0) et a connu sa première défaite depuis son arrivée, à cause d'un but contre leur camp des Portugais.

L'autre club londonien, Tottenham, qui a été mené de deux buts, a finalement réussi à ramener un match nul (2-2) de Norvège, face à Bodo Glimt.

A Chypre, le Bayern Munich a poursuivi sa série de neuf victoires consécutives - dont son succès à Chelsea lors de la première journée européenne - en s'imposant très facilement contre Paphos (5-1) avec un doublé d'Harry Kane (15e, 34e).

Plus tôt dans la soirée, Kylian Mbappé, auteur d'un triplé, a de nouveau porté le Real Madrid au Kazakhstan face au novice Kairat Almaty (5-0) pour sa deuxième victoire en Ligue des champions, et surtout pour se relever du lourd revers ce week-end dans le derby face à l'Atlético (5-2).

Trois jours après ce succès, les coéquipiers d'Antoine Griezmann - qui a marqué son 200 but avec les Colchoneros - ont poursuivi leur lancée en s'imposant facilement contre l'Eintracht Francfort (5-1) et marquant donc dix buts en deux matches consécutifs.

Dans le même temps, l'Atalanta Bergame a connu son premier succès européen cette saison face au club de Bruges (2-1), après sa défaite contre le PSG (4-0), et l'Inter Milan a remporté son deuxième match, cette fois (3-0) contre le Slavia Prague, après l'Ajax.

## Conte met en garde De Bruyne

**L'**entraîneur de Naples Antonio Conte a prévenu mardi Kevin De Bruyne, qui a manifesté son mécontentement après son remplacement dimanche contre l'AC Milan, qu'il ne tolérerait pas "une seconde erreur" de ce type.

"Ceux qui me connaissent savent très bien quel est mon point de vue sur la gestion (du groupe), sur certains comportements", a déclaré Conte à la chaîne de télévision Sky Sport à la veille du match de Ligue des champions contre le Sporting Portugal.

"Ceux qui ne me connaissent pas peuvent faire des erreurs. A moi de clarifier la situation et de répéter certains concepts pour qu'il soit clair pour tout le monde que j'accepte une première erreur, mais pas une seconde", a-t-il asséné.

Dimanche, lors du choc de la cinquième journée du Championnat d'Italie entre l'AC Milan et Naples à San Siro, De Bruyne n'avait pas caché sa frustration d'être remplacé à la 72e minute.

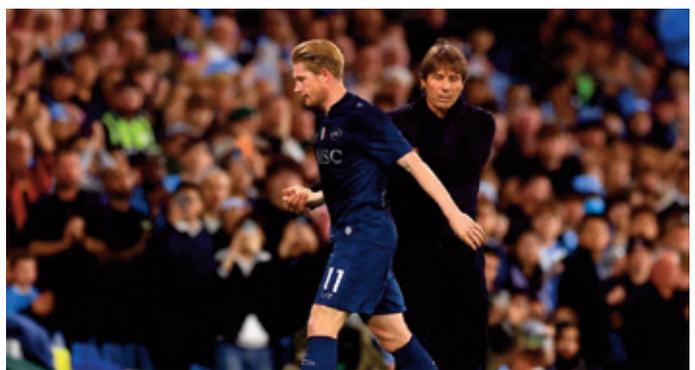
Alors que son équipe était menée 2 à 1 (score final), il avait été remplacé par l'ailier Eljif Elmas et avait regagné le banc en maugréant, sans saluer son entraîneur.

A l'issue de la rencontre, Conte, réputé pour sa poigne de fer, n'avait déjà pas épargné l'international belge: "J'espère que son énervement était lié au résultat. Si c'était en raison de son remplacement, il est tombé sur la mauvaise personne".

Ce mardi, lors de la traditionnelle conférence de presse de veille de match, après ses propos à Sky Sport, Conte a été plus diplomate: "Ce qu'il y avait à comprendre, je l'ai compris, tout a été clarifié", a-t-il déclaré.

"Les bons comptes font les bons amis comme on dit chez moi, ce dossier est clos", a assuré l'ancien entraîneur de la Juventus et de Chelsea.

Arrivé à Naples cet été en provenance de Manchester City, "KDB", 34 ans, a déjà marqué trois buts en cinq matches de Cham-



pionnat d'Italie.

Mais il a connu une énorme frustration lors de son retour à Manchester pour affronter City lors de la première journée de la Ligue des cham-

pions (défaite 2-0): après l'exclusion de Giovanni Di Lorenzo, il avait dû céder sa place dès la 26e minute pour permettre à Conte de réorganiser sa défense.

## A Calcutta, l'IA au service du sacré pour célébrer la déesse Durga

Des millions d'Hindous sont attendus cette semaine à Calcutta, dans l'est de l'Inde, pour célébrer Durga, la déesse-mère aux dix bras, à travers des idoles de plus en plus issues d'une imagination nourrie par l'intelligence artificielle.

"Les artisans ont désormais recours à l'IA pour trouver de nouveaux modèles", reconnaît Monti Paul, 70 ans, en admirant sa dernière statue, rose et bleu fluo, représentant Durga chevauchant un lion et terrassant un démon.

Dans les ruelles du quartier de Kumartuli, dans le nord de la ville, des centaines de potiers sculptent, pour des communautés de fidèles ou de grandes familles, des représentations de la déesse.

Pendant dix jours, des millions de fidèles affluent de tout le pays pour participer à ce festival, inscrit en 2021 par l'Unesco sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.



Ils célèbrent Durga à travers des idoles sculptées dans de l'argile extraite du fleuve sacré de l'hindouisme, le Gange, et installées dans des "pandals", d'immenses structures temporaires.

Chaque année, les clients rivalisent d'originalité pour commander les œuvres les plus spectaculaires, souvent en relation avec des thèmes d'actualité allant de la politique à la culture.

Pendant des décennies, ils dessinaient le modèle qu'ils désiraient sur papier ou le décrivaient oralement, se souvient M. Paul.

"Désormais, beaucoup nous apportent des photos d'idoles générées par ChatGPT", explique-t-il, souvent inspirées des "milliers d'images d'idoles de Durga remontant des temps anciens".

### - "Bénédiction ou malédiction" -

L'Inde compte près de 900 millions d'utilisateurs d'internet, selon l'association indienne de l'internet et de la téléphonie mobile, ce qui en fait l'un des plus vastes marchés mondiaux pour les outils d'intelligence artificielle.

Elle est aujourd'hui devenue le premier pays au monde pour l'utilisation du modèle de génération d'images Nano Banana de Google, et le deuxième pour ChatGPT.

Dans le nord de Calcutta, une

communauté de fidèles a même choisi cette année d'évoquer à travers son idole le thème de l'IA, pour "mettre en lumière la manière dont l'intelligence artificielle façonne notre vie", explique son secrétaire, Subal Paul.

De gigantesques claviers d'ordinateur et des lumières clignotantes ornent leur pavillon, sur fond de structures évoquant des tours de serveurs informatiques.

Deux robots grandeur nature en gardent l'entrée, un autre tournoie au sommet du toit du pandal devant la déesse.

"Nous ne savons pas si c'est une bénédiction ou une malédiction, mais l'ancien ordre a changé", souligne le secrétaire de 45 ans.

Pour beaucoup, la technologie vient magnifier un festival qui, depuis toujours, dépasse les clivages de classe, de foi et d'origine.

"C'est une fusion de tradition, de culture et de modernité", se féli-

## Recette

### M'hancha



#### Ingrédients :

250 Gr de poudre d'amande + 10 gr pour la déco  
125 Gr de sucre  
80 Gr de beurre mou  
1 C à c de cannelle  
3 C à c de fleur d'oranger  
4 Feuilles de brick (pastilla)  
1 Jaune d'œuf  
150 Gr de miel maison

#### Préparation :

Mélangez la poudre d'amande avec le sucre, 40 gr de beurre, la cannelle et l'eau de fleur d'oranger de manière à obtenir une farce homogène.

Divisez cette farce en 4 et formez 4 boudins de la taille de la pastilla.

Faites fondre les 40 gr de beurre restant au micro-onde (5 secondes en mode décongélation) et badigeonnez vos feuilles de brick avec.

Placez le boudin de farce sur la feuille de brick et enroulez-le avec. Es-

sayez de tasser au maximum pour ne pas avoir de trou d'air entre la pastilla et la farce. Faites de même avec le reste de farce.

Badigeonnez chaque boudin avec du jaune d'œuf et mettez-les sur votre plaque à pâtisserie ou sur la grille du four recouverte de papier sulfurisé. Enfournez 10 minutes.

Faites tiédir le miel maison afin de le ramollir un peu.

Dès la sortie du four et à l'aide d'un pinceau à pâtisserie (à défaut du sopalin), badigeonnez les M'hancha d'un peu de miel tiède et saupoudrez de poudre d'amande. Laissez refroidir avant de découper.

(si vous préférez utiliser du miel de nos amies les abeilles, pas de soucis, faites également tiédir votre miel et rajoutez 2 ou 3 c à s de fleur d'oranger !)

## ChatGPT devant la justice allemande pour violation présumée du droit d'auteur musical

La justice allemande a examiné lundi une plainte visant le groupe américain OpenAI, accusé de reproduire sans autorisation des paroles de chansons protégées par le droit d'auteur.

L'affaire oppose OpenAI, créateur du robot conversationnel ChatGPT, à la société allemande de gestion collective des droits d'auteur musicaux (Gema), qui représente environ 100.000 compositeurs et éditeurs de musique en Allemagne. Celle-ci reproche à OpenAI d'avoir utilisé des paroles de chansons pour entraîner ses systèmes d'intelligence artificielle et de les restituer ensuite aux utilisateurs, sans licence ni rémunération des auteurs.

Le tribunal régional de Munich a déclaré lundi dans un communiqué que l'utilisation par ChatGPT de neuf titres au cœur du litige est "incontestée", puisque l'outil a restitué leurs paroles de manière fidèle à partir de simples requêtes d'utilisateurs.

Il rendra son jugement le 11 novembre.

Pour la société plaignante, cela démontre une "reproduction illicite" au sens du droit d'auteur, aggravée par la diffusion des textes aux utilisateurs, ajoute le communiqué du tribunal.

D'après ce dernier, OpenAI rejette ces accusations au motif que ses modèles ne stockent pas de données individuelles mais "reflètent ce qu'ils ont appris sur la base de l'ensemble des données d'entraînement".

L'entreprise rejette également la responsabilité sur les utilisateurs d'OpenAI.

La plainte, déposée en novembre

2024, vise à obtenir de la transparence et des dommages et intérêts.

D'après la Gema, plusieurs compositeurs et musiciens allemands connus dont Reinhard Mez, Rolf Zuckowski et Inga Humpe la soutiennent, estimant que leurs œuvres ont été reproduites par ChatGPT sans contrepartie.

"Il s'agit de la subsistance des créateurs", avait averti l'an dernier le président du conseil de surveillance de la société plaignante, Ralf Weigand, ajoutant que les œuvres humaines ne doivent pas servir de matière première gratuite aux géants de l'IA.

OpenAI, dont ChatGPT revendique quelque 700 millions d'utilisateurs hebdomadaires, est considéré comme l'un des leaders mondiaux de

l'intelligence artificielle.

La mainmise de ces géants sur la création musicale et littéraire est régulièrement dénoncée par les acteurs de ces industries, qui demandent une régulation plus forte, notamment via le règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act), pour obtenir de la transparence sur les données utilisées et garantir leurs revenus.

Selon une organisation internationale d'éditeurs de musique, l'International Confederation of Music Publishers (ICMP), basée à Bruxelles, les géants de la tech ont aspiré la "totalité de la musique mondiale" sans respecter le droit d'auteur, d'après une étude parue le 9 septembre dans le média musical Billboard.

